

Service Collèges Appui Ressources

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 MAI 2016

**Enseignement artistique et pratique  
PROGRAMME 2016**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DEA00755	<b>GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL GUEBWILLER (GEEM)</b> Subvention annuelle de fonctionnement pour 2016	50 000 €
<b>Total</b>		<b>50 000 €</b>

**Lieux de diffusion et opérateurs culturels  
PROGRAMME 2016**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SIL00335	<b>COMEDIE DE L'EST COLMAR</b> Projet Artistique et Culturel en 2016 de la Comédie de l'Est Colmar  Cofinancement :  REGION : 380 000 € COLMAR : 650 350 €	100 000 €
<b>Total</b>		<b>100 000 €</b>



**CONVENTION ENTRE**  
**LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET**  
**LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL (GEEM)**  
**POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (art. 104),

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les orientations du Conseil départemental pour le développement culturel,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu les statuts du Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM) en date du 3 mai 1999,

Vu la demande de subvention présentée par l'association « Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical » en date du 17 janvier 2016,

Entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil départemental, dûment habilité pour ce faire par délibération de la Commission Permanente en date du 13 mai 2016, sise 100 Avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX,

ci-après désigné sous le terme « le Département »,  
d'une part,

et

L'association « Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical » (GEEM), sise aux Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller, représentée par Monsieur Philippe PFISTERER Président, dûment habilité pour ce faire,

ci-après désignée sous le terme « GEEM »,  
d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Considérant l'objet statutaire de l'association et son activité générale qui consiste à assurer la mise à disposition aux membres du groupement d'un ou plusieurs salariés, ainsi que les prestations administratives et comptables afférentes ;  
Considérant la politique départementale relative au développement culturel et en particulier le Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique 2013-2017.

### **PREAMBULE**

Conformément à son objet statutaire qui repose sur la mise à disposition de professeurs d'enseignement musical pour les écoles de musique, l'association met en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, les dispositions réglementaires et conventionnelles afférentes aux activités administratives et comptables en lien avec la gestion du personnel.

De plus, le GEEM a mis en place ses institutions professionnelles (délégués du personnel et comité d'entreprise) sous la forme d'une Délégation Unique du Personnel (DUP).

La poursuite et la mise en œuvre de ces objectifs présentent un intérêt départemental et sont en adéquation avec les orientations de la politique départementale mentionnées ci-avant en tant que structure participant à la mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique 2013-2017 et en particulier à la structuration de l'enseignement artistique.

C'est pourquoi, eu égard à la nature des activités mises en place et l'intérêt général qui s'y rattache, le Département soutient cet organisme.

#### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet :

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2016 au GEEM pour lui permettre d'assurer ses diverses activités ;
- de préciser les modalités et conditions de l'aide financière du Département conformément au budget prévisionnel 2016 de l'association, joint en annexe 1.

#### **Article 2 : Montant de la subvention départementale**

Après examen du budget prévisionnel de fonctionnement de l'association transmis par ses soins, le Département alloue à cette dernière, eu égard à ses missions d'intérêt général, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de **50 000 €**, correspondant à 2,80 % des dépenses de son budget prévisionnel de fonctionnement arrêté à la somme de 1 783 643 €.

Si le montant des dépenses réelles attestées par l'association pour la mise en œuvre de son activité est inférieur au montant des dépenses figurant dans le budget prévisionnel précité, la subvention versée par le Département pourra être réduite à due concurrence, par décision du Président du Conseil départemental, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services du Département, sera notifié à l'association par courrier du Président du Conseil départemental.

L'association devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du trop-perçu de la subvention qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par l'association pour la mise en œuvre de son activité est supérieur au montant des dépenses figurant dans le budget prévisionnel précité, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

### **Article 3 : Modalités de versement et de contrôle de la subvention**

Le Département s'engage à soutenir l'activité du GEEM pour 2016. La subvention accordée dans le cadre de la présente convention devra uniquement être employée pour réaliser l'objet statutaire de l'association, tel que précisé ci-avant.

En tout état de cause, l'octroi de cette subvention ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin, la participation financière au titre de l'exercice 2016, fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- ↳ un acompte de 50 %, à la signature de la présente convention, sur la base d'une lettre de demande, accompagnée du budget de fonctionnement en équilibre ;
- ↳ le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, sur la base d'une lettre de demande et au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N- 1.

Le montant du soutien financier sera crédité sur le compte du GEEM :

Titulaire	Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical	BP Alsace Lorraine Champagne	14707	50891	70214933181	61

En outre, conformément au règlement financier du Département actuellement en vigueur, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement.

En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

Les modalités de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Département du Haut-Rhin.

### **Article 4 : Durée de la convention et durée de validité de l'aide départementale**

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties. En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

### **Article 5 : Engagements de l'association**

L'association s'engage à :

- fournir au Département, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice :
  - le bilan et le compte de résultat de l'année n-1 certifié par le trésorier de l'association ;

- le rapport d'activités et l'attestation de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;
- tenir sa comptabilité selon les normes en vigueur et dans le respect de la réglementation applicable aux organismes de droit privé subventionnés par des fonds publics ;
- appliquer et veiller au respect des dispositions réglementaires et conventionnelles afférentes aux activités d'embauche et de gestion du personnel ;
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution de la présente convention ;
- aviser le Département de toute modification dans les statuts de l'association, la composition de ses organes de direction, ses coordonnées postales, téléphoniques et/ou bancaires ;
- informer le Département de l'ouverture de toute procédure de redressement ou liquidation judiciaire et de toute cession de la créance départementale ;
- faire mention du soutien du Département, par tout moyen approprié, sur tous supports de communication relatifs aux actions subventionnés(es).

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité d'opérer sur place tout contrôle qui lui semblerait nécessaire. L'association s'engage, à cet égard, à les faciliter.

#### **Article 6 : Sanctions**

Le respect des prescriptions de la présente convention est impératif.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par l'association sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire diminuer son montant ou l'annuler, après examen des justificatifs présentés par l'association, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement de la subvention ne pourra être opérée sans que l'association n'ait été mise en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

#### **Article 7 : Modification de la convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions des articles 1 et 2 de la présente convention.

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

#### **Article 8 : Résiliation de la convention**

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

Elle pourra également être résiliée à l'initiative de l'Association, soit pour des motifs qui lui sont propres notamment à son activité et son administration, soit en cas de faute du Département. Dans ce dernier cas, la résiliation ne pourra intervenir qu'après envoi, au Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure restée sans effet à l'expiration d'un délai d'un mois suivant sa réception, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Le Département se réserve aussi la faculté de résilier de plein droit la présente convention en cas de non respect par l'association de l'une des clauses de la présente convention dès lors que dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Département, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

La présente convention sera également résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire de l'Association, ou d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département sur décision motivée par un motif d'intérêt général dûment justifié.

En cas de résiliation, et sans préjudice de l'éventuel droit à indemnisation de l'association en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le Département pourra procéder au paiement prorata temporis de sa subvention, voire demander le remboursement immédiat de tout ou partie de la subvention déjà versée, selon les modalités précisées à l'article 6 (examen des justificatifs présentés par l'association, information de cette dernière par lettre recommandée avec accusé de réception).

### **Article 9 : Responsabilité**

L'association exerce ses activités et actions définies à l'article 1<sup>er</sup> sous sa seule responsabilité. En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ces activités et actions/projet, pour lesquelles il appartient à l'association de souscrire les assurances adéquates.

### **Article 10 : Compétence juridictionnelle**

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 1 mois.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Le Président du Groupement d'Employeurs  
de l'Enseignement Musical

Le Président du Conseil départemental

**COMEDIE DE L'EST  
Centre Dramatique National**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
2016-2018**

Entre :

**L'État** (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine), ci-après désigné « L'État », représenté par le Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

**La Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**, ci-après désignée « la Région », représentée par son Président dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 13 novembre 2015 ;

**Le Département du Haut-Rhin**, ci-après dénommé « le Département », représenté par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 13 mai 2016 ;

**La Ville de Colmar**, ci-après désignée « la Ville », représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du 27 juin 2016 ;

d'une part,

Et :

**L'association Comédie De l'Est**, ci-après dénommée « CDE » ou « l'association », représentée par son Président Jean TSCHAEN , et son Directeur, Guy-Pierre COULEAU

d'autre part,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

VU l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier ;

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-1801 du 29 décembre 2015 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la culture et de la communication ;
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 susvisée ;
- VU la circulaire du Premier ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'État aux associations ;
- VU la circulaire n° 5193/SG du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'État aux associations et aux conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- VU la circulaire n° 2007-6 du 5 mars 2007 relative au financement public et à l'emploi dans le spectacle vivant ;
- VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément et la circulaire n° 611/10 du 31 mai 2011 du secrétariat général du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- VU le contrat de décentralisation conclu pour trois ans (2016-2018) entre la Ministre de la Culture et de la Communication et Guy-Pierre COULEAU, Directeur du Centre Dramatique National de Colmar – Alsace,
- VU la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant élaborée par le Ministère de la culture et de la communication en 1998 ;
- VU les avis favorables définitifs sur les budgets opérationnels des programmes n° 131 – Création - et n° 224 – Transmission des Savoirs et démocratisation de la culture – du contrôleur financier en région pour l'année 2016 ;
- VU la politique régionale en faveur de la culture adoptée lors de la Séance Plénière des 16 et 17 décembre 2010 ;
- VU les orientations du Conseil Départemental du Haut-Rhin pour le développement culturel ;
- VU le règlement financier du Département ;
  
- VU le projet artistique et culturel 2016-2018 de la Comédie De l'Est placée sous la responsabilité artistique de Guy-Pierre COULEAU ;
- VU les statuts de l'association Comédie De l'Est en date du 25 mai 2009 ;

\* \* \* \*



**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

***Préambule***

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par l'association Comédie De l'Est, conforme à son objet statutaire,

Considérant que les missions développées par l'association répondent aux critères définis dans la circulaire du 31 août 2010, modifiée par la note circulaire du 22 février 2013, sur les labels et réseaux nationaux du spectacle vivant et notamment le cahier des missions et des charges des centres dramatiques nationaux,

Considérant la charte des missions de service public pour le spectacle vivant, diffusée en octobre 1998, qui réaffirme l'engagement fort du Ministère de la culture et de la communication en faveur de la création artistique et du développement culturel dans le domaine du spectacle vivant, et redéfinit les responsabilités de service public dans le spectacle vivant tant du côté de l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) que des organismes subventionnés.

Le Ministère de la culture et de la communication soutient directement la création et la diffusion, les organismes subventionnés se voyant confier la responsabilité artistique de la création et la responsabilité sociale et territoriale de la diffusion, ainsi que des responsabilités en matière de formation et de sensibilisation de publics nouveaux.

Dans le cadre de la politique de soutien au développement et à la décentralisation de l'art du théâtre, le Ministère de la culture et de la communication a suscité et accompagné, sur l'ensemble du territoire de nombreuses initiatives qui ont revêtu notamment la forme de centres dramatiques.

Les centres dramatiques se sont vus confier, de fait, une responsabilité globale d'animation de la vie théâtrale dans leur région. Leurs activités, articulées autour de la mission fondamentale d'un projet de création proposé par un directeur, portent également sur la diffusion, la formation et la promotion de l'art dramatique.

La singularité d'un centre dramatique tient au fait qu'il est dirigé par un artiste directement concerné par la scène, qu'il soit acteur, metteur en scène, auteur, dramaturge ou scénographe.

L'installation du centre dramatique dans un lieu doté des moyens indispensables à son fonctionnement est un préalable à l'exécution de ses missions.

**Considérant que le projet artistique et culturel de la CDE participe de cette politique et répond aux orientations culturelles de ses partenaires, l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine), la Ville de Colmar, la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et le Département décident de renouveler leur partenariat contractuel avec l'association pour les années 2016-2018 dans les termes définis ci-dessous.**

\* \* \*

## **Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel de la CDE à réaliser par son directeur sur la période 2016 - 2018 (**annexe I**),
- les budgets prévisionnels 2016-2018 (**annexe II**),
- les modalités d'évaluation du partenariat (**annexe III**).

Dans ce cadre, et eu égard à la nature des missions de la CDE et à l'intérêt général qui s'y rattache, les partenaires financiers attribuent à l'association des subventions de fonctionnement, dans les conditions citées ci-après.

## **Article 2 - Durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée de trois années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

Elle demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

La conclusion d'une éventuelle nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention, est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 13 de la présente convention et au contrôle prévu à son article 14.

## **Article 3 - Missions**

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique et dans le cadre de son projet artistique et culturel mentionné au préambule, le programme d'actions participant à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général et comportant les objectifs suivants :

- réaliser sur les trois ans au moins six créations dramatiques produites (ou majoritairement coproduites) par lui. En cas de coproduction avec le théâtre privé, le contrat y afférent sera communiqué pour avis à l'État et information préalable aux autres partenaires institutionnels avant signature. Tout contrat de vente ou de coréalisation ne pourra être négocié à un coût inférieur au coût d'exploitation du spectacle ; le nombre de représentations pour les créations y compris les reprises ne pourra être inférieur sur la durée de la présente convention à 120 représentations. Ce quota comprend l'ensemble de la programmation annuelle quel que soit le lieu de représentation dans la zone prioritaire définie à l'article 4 ;
- faire appel à un ou plusieurs metteurs en scène pour assurer la réalisation d'au moins deux des productions dramatiques prévues ci-dessus. Le montage et l'exploitation de ces spectacles devront bénéficier d'un budget significatif pour être pris en compte dans l'évaluation des productions, c'est-à-dire que le Centre Dramatique National apporte une part représentant la majorité du budget de la production par rapport aux autres partenaires et sans que cet apport soit inférieur à 1/3 ;
- dans le souci d'une utilisation optimale des subventions qui lui sont accordées, il est demandé au directeur de ne s'engager dans le montage de ses deux productions que lorsqu'il est assuré d'un nombre suffisant de représentations, au siège et en tournée, en regard de l'importance de la production. Ces productions doivent constituer au moins 50 % du budget artistique ;

- trouver un équilibre entre textes du répertoire et œuvres d'auteurs vivants, en accordant une attention particulière aux œuvres contemporaines d'expression francophone et favoriser l'émergence de textes nouveaux (le directeur nommera un lecteur chargé d'examiner les textes reçus) ;
- favoriser une diversité des formes artistiques et des formats de spectacles (notamment pour ce qui concerne le nombre d'interprètes sur le plateau) ;
- assurer de manière régulière une aide à la création et à la diffusion de spectacles destinés au jeune public ;
- être attentif aux compagnies régionales, notamment au travers de coproductions ;
- accorder une attention à l'éducation artistique et à l'initiation au théâtre en menant des actions conjointes avec les établissements scolaires et universitaires de sa zone d'activité. Le directeur sera attentif à la formation des artistes et des techniciens en complémentarité avec les autres structures régionales assurant des formations ;
- concourir à la diversification sociale et géographique des publics : en développant toute forme d'action artistique permettant une sensibilisation de la population qui ne fréquente pas les lieux de spectacles, qu'elle en soit éloignée pour des raisons sociales, géographiques, culturelles ou économiques ; en expérimentant des voies et formats nouveaux, renforçant les liens entre les œuvres et les publics, notamment en faveur des publics prioritaires (spécifiques, empêchés..) ; en proposant une politique tarifaire et d'information adaptée ;
- proposer la diffusion de spectacles hors les murs, notamment dans les quartiers prioritaires de la commune siège et en milieu rural ;
- présenter, dans la zone définie à l'article 4, des spectacles dramatiques accueillis selon la procédure du minimum garanti ou de l'achat. Sur ces spectacles accueillis, au moins cinq spectacles dramatiques "invités" par saison, seront produits par des compagnies ou des établissements culturels nationaux dans un esprit d'exigence artistique et de solidarité ;
- ne pas consacrer plus de 50 % du budget total, aux charges administratives et techniques.

La mise en œuvre de ce projet devra s'inscrire dans le cadre de l'exécution du projet artistique et culturel porté par la CDE, tel que figurant à l'annexe I, laquelle fait partie intégrante de la convention. En accompagnement de la réévaluation progressive des moyens attribués à la Comédie De l'Est, le Centre Dramatique National fera en sorte d'atteindre ses objectifs à l'issue de la présente convention.

Dans ce cadre, l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine), la Ville de Colmar, la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et le Département contribuent financièrement à la réalisation de ce projet artistique et culturel, dont font partie les missions particulières mentionnées au présent article. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

#### **Article 4 - Cadre géographique de la mission**

Le cadre géographique de la mission comprend en priorité la ville de Colmar et son agglomération, le département du Haut-Rhin, la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, l'Allemagne et la Suisse. Il est entendu que les tournées de la CDE l'amènent à exercer une activité en France et à l'étranger.

## **Article 5 - L'association CDE**

Selon ses statuts, l'association a pour but de soutenir la mise en œuvre et la réalisation du projet artistique et culturel tel qu'il a été établi par le directeur dans un esprit de service public.

L'association assurera un traitement mensuel au directeur rémunérant l'intégralité de ses activités administratives et artistiques à la CDE. L'association s'engage à verser au directeur pour ses fonctions une rémunération globale approuvée par le Conseil d'administration.

La CDE évitera que le directeur ait des charges extérieures qui seraient susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de sa mission et veillera également à ce qu'il s'abstienne de toute absence prolongée et qu'il réside dans la zone d'implantation de la CDE.

Hors droits d'auteur, lorsque le total des rémunérations tirées d'activités extérieures représentera plus de 50 % de sa rémunération annuelle à la CDE, le montant de ce traitement devra être approuvé par le Conseil d'administration.

La CDE remplira toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux, ainsi que les obligations comptables définies ci-après.

La CDE s'engage à transmettre aux partenaires signataires de la présente convention les comptes rendus des Conseils d'administration.

## **Article 6 - Le directeur**

L'activité artistique du directeur s'exercera en priorité dans le cadre de la présente convention et des statuts et textes qui régissent le fonctionnement de la CDE.

Le directeur est mandaté sur son projet artistique et culturel qui fait l'objet d'un réexamen et d'une reconduction formalisée tous les trois ans.

Le directeur est nommé par le Président de la CDE sur proposition d'un comité de sélection qui peut être composé de représentants de l'État, de la Région, de la Ville et du Département. Sa nomination fait l'objet d'un agrément du Ministre de la Culture et de la Communication.

Outre la mission fondamentale de création, le directeur s'engage à définir notamment les orientations en matière de diffusion, de programmation de spectacles invités, d'articulation avec les centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales et compagnies, ainsi qu'en matière de formation.

Chaque année, le directeur élabore et exécute le programme d'activités annuel qui constitue la mise en application de son projet artistique et culturel. A cet effet, il établit un projet de budget prévisionnel soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la CDE et l'exécute dans le respect des règles et procédures qui régissent son fonctionnement.

La résiliation éventuelle de son contrat par la CDE, son employeur, pour des motifs ayant trait à la réalisation du projet artistique et culturel ou pour toute cause relevant du non-respect du droit du travail, du règlement interne, des règles de fonctionnement de la CDE, fait l'objet d'une consultation préalable des partenaires. A défaut d'accord des partenaires dans un délai de 6 mois à compter de la première réunion de consultation, la CDE reprend sa liberté d'employeur.

En cas de départ volontaire du directeur, avant le terme de cette convention, celle-ci serait automatiquement caduque. Dans cette situation, les partenaires financiers s'engagent à maintenir la pérennité des activités et conviennent de se réunir afin d'envisager les conditions du recrutement d'un nouveau directeur/directrice.

## **Article 7 - Conditions de détermination du coût du projet**

7.1 Le coût total estimé éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 7 685 073 € (sept millions six cent quatre vingt cinq mille soixante treize euros), conformément aux budgets prévisionnels figurant à l'annexe II.

7.2 Le besoin de financement public exprimé par l'association est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés du projet, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe II présente les budgets prévisionnels du projet en détaillant ces coûts éligibles à la contribution financière de chacun des partenaires financiers (l'État /DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, la Ville, la Région et le Département) et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par l'association pour leur estimation.

7.3 Lors de la mise en œuvre du projet, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé au 7.1. L'association notifie ces modifications à chacun des partenaires financiers (l'État /DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, la Ville, la Région et le Département) par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

En cas d'avance versée dans les conditions prévues à l'article 9, le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse des partenaires signataires de ces modifications éventuelles.

7.4 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 10. Cet excédent ne peut être supérieur à 10 % du total des coûts éligibles effectivement supportés.

## **Article 8 - Conditions de détermination des contributions financières**

8.1. Sur la durée de la convention, les recettes commerciales prévisionnelles de l'activité de présentation de spectacles et des actions d'accompagnement vers le public sont estimés à tout au plus 20 % des produits annuels, compte tenu d'un prix de vente moyen du billet inférieur à 10 € et d'une fréquentation prévisionnelle globale se situant aux environs de 46 500 spectateurs.

Sur cette base et afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs de soutien à la création et visant à favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en œuvre du projet artistique et culturel, les partenaires accordent à l'association pour les missions précitées une subvention globale de 124,96 € par billet, soit un montant total de 5 811 000 €.

Ces subventions « complément de prix » sont spécialement versées en contrepartie de la réalisation des missions du centre dramatique national et sont destinées à compléter le prix de vente des billets.

### **a) Pour l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine)**

8.2. Pour 2016, l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) contribue financièrement pour un montant de 888 500 € (huit cent quatre vingt huit mille cinq cent euros), équivalent à 34,80 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles. La subvention de l'État se répartit comme suit :

- 861 000 € pour les missions du centre dramatique national,
- 6 000 € pour l'opération Comédie Vagabonde,
- 13 000 € pour l'option théâtre au lycée Camille See de Colmar,
- 2 000 € pour l'action en faveur des personnes sourdes et malentendantes,
- 1 500 € pour l'action auprès de l'institut médico-pédagogique des Catherinettes,
- 5 000 € pour l'action spécifique jumelage – public ciblé – insertion sociale.

8.3. Pour les années 2017 et 2018, l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) renouvellera sa contribution financière selon la même répartition qu'en 2016 :

- En 2017, pour un montant prévisionnel maximal de 888 500 €, équivalent à 40,40 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles,
- En 2018, pour un montant prévisionnel maximal de 888 500 €, équivalent à 34,21 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles,

8.4. Ces montants prévisionnels de subventions de l'État n'excluent pas la possibilité pour l'association d'adresser des demandes de subventions supplémentaires liées à des projets spécifiques ou nouveaux développés par la CDE et n'entrant pas dans le cadre du champ d'application de la présente convention.

8.5. Les contributions financières de l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits en AE et en CP en loi de finances, de la délégation des crédits correspondants et de la levée de la réserve de précaution appliquée conformément aux dispositions de la Lolf ;
- le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 3, 10 à 14 sans préjudice de l'application de l'article 15 ;
- le contrôle par l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) en fin d'exercice, conformément à l'article 14, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût du projet.

## **b) Pour la Région**

8.6. Pour l'année 2016, une subvention globale maximale de 380 000 € (trois cent quatre vingt mille euros) est accordée par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la CDE.

Cette somme est répartie comme suit :

- 340 000 € pour le projet artistique et culturel,
- 40 000 € affectés à la réalisation d'au minimum une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création d'un spectacle intégré dans la programmation de la Comédie de l'Est dans l'année civile 2016 ;

8.7. Pour les années 2017 et 2018, le montant de la subvention annuelle sera déterminé au vu des documents prévus par l'article 9 et des éléments fournis au comité de suivi prévu à l'article 13, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Région. Ces subventions annuelles feront l'objet de conventions bilatérales, qui lieront uniquement la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et la CDE. Une copie desdites conventions sera transmise chaque année pour information aux partenaires.

8.8. Les aides de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine sont allouées sur la base du régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014.

## **c) Pour le Département**

8.9 Le Département s'engage à soutenir la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la CDE pour la période 2016-2018, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets 2016, 2017 et 2018.

Pour l'année 2016, après examen du budget prévisionnel de la CDE (annexe II) et dans la limite des crédits votés à son budget primitif 2016, le Département accorde à la CDE une subvention "complément de prix" maximale de 100 000 € euros.

cON

Cette subvention correspond à 3,91 % du budget prévisionnel de la CDE.

Cette aide est répartie comme suit :

- 95 000 € pour le projet artistique et culturel,
- 2 000 € affectés au projet de comédie vagabonde,
- 3 000 € affectés aux actions de médiation culturelle en direction de publics relevant des dispositifs de la solidarité et des collégiens.

Pour les années 2017 et 2018, le Département déterminera son concours financier après le vote de ses budgets primitifs correspondants, dans la limite des crédits inscrits, et au vu des budgets prévisionnels présentés par la CDE.

L'octroi de ces subventions prendra la forme d'une délibération de la Commission Permanente et fera l'objet d'une convention financière annuelle, qui liera uniquement le Département et la CDE. Une copie des conventions financières, et de leurs éventuels avenants, sera transmise chaque année, pour information, aux partenaires financiers de la CDE, signataires de la présente convention.

Leur attribution et leur versement s'effectueront sous réserve du respect par la CDE bénéficiaire du contenu de la présente convention dont les clauses continueront à s'appliquer pleinement, et du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi.

Les subventions accordées dans le cadre de la présente convention devront uniquement être employées par la CDE pour réaliser les actions telles que précisées ci-avant, mises en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité.

#### **d) Pour la Ville de Colmar**

8.10. Pour l'année 2016, une subvention d'un montant de 641 000 € (six cent quarante et un mille euros) est accordée par la Ville de Colmar au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Comédie de l'Est.

Une convention spécifique précise par ailleurs les aides indirectes de la Ville de Colmar, notamment la mise à disposition de locaux.

Pour les années 2017 et 2018, la Ville de Colmar renouvellera son concours financier (à hauteur de 641 000 €), sous réserve de l'inscription des crédits correspondants à son budget.

#### **Article 9 - Modalités de versement des contributions financières**

9.1. Les contributions financières des partenaires financiers de la CDE seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

<i>IBAN</i>	<i>BIC / Code Swift</i>	<i>Titulaire</i>
FR 76 30003 02420 00050004109 40	SOGEFRPPMUL	Comédie De l'Est

## a) Pour l'État

9.2. Sous réserve des dispositions de l'article 8.5, l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) verse en 2016 la somme de 888 500 € (huit cent quatre vingt huit mille cinq cent euros), sur la base du dossier de demande de subvention – Formulaire Cerfa n° 12156\*03 – présenté par l'association.

9.3. Pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle, sous réserve des dispositions de l'article 8.5 de la présente convention, est versée sur la base du dossier de demande de subvention – Formulaire Cerfa n° 12156\*03 – présenté par l'association et d'un avenant financier à la présente convention, selon les modalités suivantes :

- sur demande de l'association, une avance est faite avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) conformément à l'article 10, dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 7.3 pour cette même année ; le solde annuel est versé sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 8.5 .

Les subventions seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets opérationnels de programme de l'État (DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) selon la répartition suivante :

- pour les missions du centre dramatique national : Programme 131 « Création » – Action 01 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » – Sous-action 23 « Centres dramatiques nationaux et régionaux »
- pour l'opération Comédie Vagabonde : Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » - Action 02 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistiques et culturelles » – Sous-action 16 « Actions territoriales » ;
- pour l'option théâtre au lycée Camille See de Colmar : Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » - Action 02 « Soutien à l'éducation artistique et culturelle », Sous-action 04 « Dispositifs partenariaux »
- pour les actions en faveur des personnes sourdes et malentendantes et en faveur des publics de l'institut médico-pédagogique des Catherinettes : Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » - Action 02 « Soutien à l'éducation artistique et culturelle », Sous-action 11 « Actions Culture / handicap »
- pour l'action spécifique jumelage public ciblé insertion sociale : Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » - Action 02 « Soutien à l'éducation artistique et culturelle », Sous-action 11 « Lutte contre l'exclusion ».

L'ordonnateur secondaire délégué de la dépense est le Directrice Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

## b) Pour la Région

9.4. Pour l'exercice 2016, le versement de la subvention régionale s'effectuera de la manière suivante :

Pour le projet artistique et culturel, soit une subvention de 340 000 € :

- avance de 90% en début d'exercice, sur présentation d'une demande écrite signée par le représentant légal de la structure bénéficiaire, accompagné le cas échéant du projet et du budget pluriannuels actualisés ;
- solde annuel sur présentation d'un bilan qualitatif et financier provisoire de l'année écoulée, ainsi que des copies des documents de communication faisant apparaître le logo de la Région et la mention de son soutien. Si la communication ne mentionne pas le soutien régional ou ne respecte pas la charte d'utilisation du logo de la Région, l'aide régionale sera réduite de 5%.



Pour la(les) coproduction(s) avec des compagnies régionales : la somme annuelle de 40 000 € telle que prévue à l'article 8.6 sera versée sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de la CDE, accompagnée du(des) contrat(s) de coproduction et du(des) contrat(s) de cession afférents.

Les demandes de versement devront être envoyées par courrier électronique, à l'adresse suivante : versements-dcts@region-alsace.eu.

L'objet du courrier électronique devra mentionner le numéro de dossier D1504783. Le courrier de demande signé par le représentant légal, le RIB et les pièces justificatives prévues par la convention devront être joints au courrier électronique de façon individualisée au format PDF.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

### **c) Pour le Département**

9.5. Conformément au règlement financier du Département, la participation financière au titre de l'exercice 2016, fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 %, après la signature de la convention, sur la base d'une lettre de demande,
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, sur la base d'une lettre de demande, au vu de la présentation du bilan financier, du compte de résultat et du bilan artistique et culturel de l'exercice N- 1.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

Les aides au titre de 2017 et 2018 feront l'objet de versements conformément au règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi.

Si le montant des dépenses réelles attestées par l'association est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans le budget prévisionnel transmis par la CDE, la subvention versée par le Département pourra être réduite à due concurrence par décision du Président du Conseil départemental sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention, tel qu'arrêté dans les conditions précitées, sera notifié à l'association par courrier du Président du Conseil départemental et communiqué pour informations aux autres partenaires.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par la CDE est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

Les versements s'effectueront, sous réserve du respect par la CDE des obligations mentionnées aux articles 10 et 11. En cas de non respect des obligations précitées, l'article 12 trouvera à s'appliquer.

En outre, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement. En conséquence, si les subventions accordées au titre de la présente convention ne sont pas versées dans l'année de leur attribution, elles seront automatiquement annulées au 31 décembre de l'année de leur vote.

### **d) Pour la Ville de Colmar**

9.6. Les modalités de versement sont précisées par une convention annuelle spécifique, passée entre la Ville de Colmar et la Comédie de l'Est.

## **Article 10 - Justificatifs**

Dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice, l'association s'engage à fournir :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations des actions (Formulaire Cerfa 15059\*01 « Compte rendu financier de subvention). Ce compte rendu est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe III et définis d'un commun accord entre les partenaires financiers et l'association. Ce compte rendu financier et ce compte rendu quantitatif et qualitatif sont signés par le président de l'association ou toute personne habilitée ;
- le rapport d'activité ;
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par les articles L612-4 et D612-5 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;

## **Article 11 - Autres engagements**

11.1 Si une modification intervient dans l'administration ou les statuts de l'association durant l'exécution de la présente convention, ou si l'association est dissoute, celle-ci s'engage sans délai auprès des partenaires financiers :

- soit à leur communiquer la copie des déclarations faites au tribunal d'instance à l'occasion de ces modifications ;
- soit à les informer de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).

Dans les deux cas, elle fournit si nécessaire la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

11.2 L'association s'engage à faire figurer de manière lisible les logos de la Préfecture de Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, la Ville de Colmar et du Département du Haut-Rhin ainsi que la mention in extenso « avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication – DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, la Ville de Colmar et le Département du Haut-Rhin », sur l'ensemble des supports de communication et documents produits dans le cadre de la présente convention.

## **Article 12 – Sanctions**

12.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit des partenaires financiers, ceux-ci peuvent respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir entendu ses représentants.

Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

12.2. Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 4 du décret-loi du 2 mai 1938.

12.3. Les partenaires financiers informent l'association de leurs décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 13 – Évaluation et comité de suivi**

13.1 L'association s'engage à fournir, trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions fixé par l'annexe I, dans les conditions précitées en annexe III (Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation) de la présente convention.

Les partenaires financiers procèdent, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel ils ont apporté leur concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Un rapport d'inspection sera rédigé par les services de l'État, DRAC Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ou Direction Générale de la Création Artistique.

13.2 Conformément à la circulaire du 31 août 2010, la CDE réunira une fois par an, un comité de suivi, composé des partenaires signataires de la présente convention ou de leurs représentants. Le comité de suivi peut également se réunir à l'initiative de l'un des partenaires signataires de la présente convention.

Le comité de suivi est une instance technique qui a pour vocation de suivre l'exécution de la présente convention. Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'association ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

### **Article 14 – Contrôle des partenaires financiers**

14.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires financiers dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 13 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

14.2 Les partenaires financiers contrôlent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Ils peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 7.4 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

### **Article 15 – Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'ensemble des partenaires financiers et l'association. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant la réception de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 16 – Annexes**

Les annexes I, II, et III font partie intégrante de la présente convention.

### **Article 17 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

### **Article 18 – Recours**

Tout litige résultant de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Colmar, le .....  
*en 5 exemplaires originaux comprenant 3 annexes*

Pour l'association Comédie De l'Est,  
Le Président

Pour l'État  
Le Préfet de Région,

Jean TSCHAEN

Pour la Région,  
Le Président

Pour la Ville de Colmar,  
Le Maire

Pour le Département du Haut-Rhin,  
Le Président du Conseil Départemental,

ANNEXES

**ANNEXE I**

**Projet artistique et culturel 2016-2018**

- - - - -

**ANNEXE II**

**Budgets prévisionnels 2016-2018**

- - - - -

**ANNEXE III**

**Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation**

-

# C D E

**Projet artistique et d'activité pour la Comédie De l'Est,  
centre dramatique national d'Alsace à Colmar**

**2016-2017-2018**

Par

Guy-Pierre Couleau

Metteur en scène et directeur

(Juillet 2015)

Comédie De l'Est  
Centre dramatique  
national d'Alsace

Direction :  
Guy Pierre Couleau

Réservation :  
03 89 24 31 78  
[www.comedie-est.com](http://www.comedie-est.com)

6 route d'Ingersheim  
68027 Colmar

## **Sommaire**

<b>Ouverture</b>	p. 3 - 4
<b>1. Inscriptions territoriales et missions</b>	p. 5 - 28
1.1 Les créations et la diffusion des spectacles	p. 5 - 23
1.2 Les partenariats	p. 24 - 26
1.3 La programmation	p. 27 - 28
<b>2. Avec les artistes</b>	p. 29 - 34
2.1 La permanence artistique	p. 29 - 30
2.2 Le travail avec les compagnies	p. 31 - 32
2.3 Les résidences d'artistes	p. 33 - 34
<b>3. Pour les publics</b>	p. 35 - 51
3.1 Sensibilisation et liens avec les publics	p. 35 - 48
3.2 Formation et transmission	p. 49 - 51
<b>Conclusion : Pour Demain</b>	p. 52 - 56

## Ouverture

*L'œuvre d'art, c'est le désir demeuré désir*

*René Char*

Pour les années de mon troisième mandat à la direction de la Comédie De l'Est, CDN de Colmar, je souhaite proposer ici les lignes de force qui seront les guides de notre projet d'équipe. Ces idées et ces aspirations naissent des observations faites durant les deux mandats précédents bien sûr, mais elles sont aussi la marque d'une gradation qui me semble indispensable au futur de l'établissement et à la réalisation de mon projet artistique dans son ensemble.

En effet, si l'on considère que le premier mandat aura permis de réorienter avec succès le centre dramatique vers une activité théâtrale, tel que cela était demandé par ses partenaires institutionnels, il est possible de réaliser que le second exercice a construit une assise professionnelle, un réseau de partenariats solides et un rayonnement de l'établissement, aussi bien localement que nationalement ou hors de nos frontières. Dès lors, il paraît nécessaire d'envisager le troisième et dernier mandat comme celui de l'avenir du centre dramatique.

Les questions sont nombreuses pour nos établissements subventionnés, au moment de la fusion des collectivités régionales, de la baisse des dotations de l'Etat et du transfert des compétences. Les problématiques sont multiples pour le futur d'un projet de démocratisation de l'art, né il y a près de 70 ans sur des idéaux issus des mouvements de la Résistance. Mais les enjeux sont immenses pour les populations, à l'heure de la construction européenne, de la globalisation et de la montée des nationalismes.

Au vu des deux mandats que nous venons de vivre, il apparaît évident que la labélisation en centre dramatique national a inscrit notre établissement de façon pleine et entière, dans le réseau institutionnel et professionnel. Obtenu en 2012 et effectif au 1er janvier 2013, le label CDN nous ouvre depuis lors des horizons de travail, nous autorise à de nouveaux contacts, nous inscrit dans une plus grande visibilité et nous permet une meilleure communication.

Au plan national, c'est un fait, mais au plan local, cela nous a aussi servi à une meilleure identification de l'établissement et un soutien plus affirmé, que ce soit de la part de la Ville de Colmar, de la Région Alsace ou encore du département du Haut-Rhin. Les trois tutelles locales de notre théâtre se sont réjouies de cette accession à un label national et ont chacune confirmé, voire accru, leur soutien



financier, ceci en même temps que l'Etat. Il convenait de le rappeler en préambule, surtout en cette période de restriction et de contrainte budgétaire globale. C'est la preuve que l'engagement de l'Etat dans un projet public de la Culture est le gage d'une cohésion dynamisante et d'une stabilité. C'est aussi la preuve de la nécessité du partage entre collectivités. La tendance actuellement en grand développement du "crowdfunding" paraît dire exactement cela, puisque cette technique de financement participatif autorise, moyennant une somme modique et correspondante aux possibilités de chacun, l'appropriation des moyens de productions et de réalisation des œuvres d'art. S'acheter une partie de l'œuvre, partager un travail avec les artistes, permettre ensemble l'aboutissement d'une création, adhérer à un projet collectif et engager sa responsabilité devant les autres, sont autant d'aspirations citoyennes qui trouvent dans cette technique de collecte de fonds, la traduction d'un profond désir social : pour une société de progrès, il n'y a pas d'autre possibilité que de la construire ensemble, par l'engagement de chacun. Une démocratie culturelle est une démocratie de la responsabilité individuelle. Dans le cadre associatif qui nous concerne, il s'agit exactement de la même chose : le citoyen adhère à ce qu'il aime, en participant et en s'impliquant dans la vie de la structure, dans les projets qui l'animent et dans les décisions à prendre pour sa bonne marche. A Colmar, nous avons environ mille huit cents abonnés qui sont des relais très puissants auprès d'autres spectateurs plus éloignés du théâtre. Ils nous aident à convaincre de plus en plus de monde que le théâtre, cet art de l'éphémère, peut créer une relation solide et pérenne entre les êtres. C'est là un motif de satisfaction qu'il convenait de souligner et c'est sans doute une voie à explorer très profondément. A l'heure des réflexions qui agitent quotidiennement le politique sur les sujets brûlants de notre société française, tels que le vivre ensemble, les menaces qui pèsent sur les démocraties, la montée des extrémismes, l'intégration et les problèmes environnementaux, se dire que les citoyens sont désireux de prendre en compte leur propre destinée, est une source de réjouissance. A nous, gens de théâtre, artistes et démocrates, de continuer à encourager l'expression du désir dans l'art, afin que naisse et prospère le désir d'une société plus juste.

## 1. Inscriptions territoriales et missions

### 1.1 Créations et diffusion des spectacles

*Les créations : une mission première du centre dramatique national*

Depuis 1947, les centres dramatiques se sont installés progressivement dans les régions de France et s'impliquent dans la propagation de l'art théâtral auprès des plus larges publics. Cette mission fondamentale vers les spectateurs se concrétise notamment par la création et la diffusion de nouveaux spectacles chaque saison. Le réseau des centres dramatiques compte aujourd'hui environ 35 établissements répartis sur l'ensemble du territoire national. La Comédie De l'Est, centre dramatique national d'Alsace, fait partie intégrante de ce réseau et y trouve une partie de ses partenariats. Dès mon arrivée à la direction de l'établissement, j'ai mis en place une politique de création affirmée et d'envergure. Nous avons réalisé 29 créations dans nos murs en six saisons. Nous en avons diffusé l'ensemble et pour certaines, de façon très large et productive.

*Les Créations : des formats différents pour des diffusions différentes :*

Nous ouvrons chaque saison avec une création d'une compagnie régionale que nous accompagnons et coproduisons, dans le cadre du dispositif conventionnel qui nous lie avec le Conseil Régional d'Alsace. Successivement depuis 2009, j'ai invité pour des résidences de création Jean Marc Eder, Cyril Pointurier, Illia Delaigle, Pauline Ringead, Luc Amoros, Laurent Crovella, Charlotte Lagrange.

Depuis trois ans c'est dans le cadre du festival "Scènes d'automne en Alsace", initié par la CDE, La Filature de Mulhouse et le CRÉA de Kingersheim, que nous programmons ces temps forts. Dans le même temps, nous invitons d'autres spectacles de compagnies régionales, parmi lesquelles, celles de Chiara Villa, Patrice Verdeil, Delphine Crubézy, Thierry Simon, Catriona Morrisson.

Par ailleurs, je propose à des metteurs en scène qui ont une visibilité au plan national, et qui sont implantés dans d'autres régions, de venir partager nos outils de travail. Un metteur en scène invité prend alors possession de notre plateau pour une résidence de plusieurs semaines, et les spectacles incluent la plupart des fois, nos artistes de l'Ensemble : Bernard Bloch, Guillaume Delaveau, Xavier

Marchand, Elisabeth Chailloux, Guillaume Clayssen, Edmunds Freibergs, sont ainsi venus dans nos murs, impliquant leurs équipes mais aussi la nôtre, qui est entièrement dévolue à ces réalisations.

Je mets en scène chaque année un nouveau spectacle : des pièces de John M. Synge, Zinnie Harris, Daniel Danis, Enzo Cormann, Bertolt Brecht, Eugene O'Neill, Fabrice Melquiot, Ödön von Horvath, puis dans les mois qui viennent, Molière et Shakespeare. Ces pièces sont exploitées sur plusieurs saisons pour des tournées importantes, en France et à l'international et elles sont réalisées en coproduction avec des établissements de référence : CDN de Ivry, scène nationale d'Epinal, Comédie de Genève, La Piscine de Chatenay Malabry ...

Puis c'est une forme plus légère qui est créée au mois de mai pour la Comédie vagabonde : Etienne Pommeret, Carolina Pecheny, Nils Ohlund, Hervé Loichemol, ont mis en scène dans ce cadre. Pour les éditions à venir, Laurent Crovella et Emmanuel Meirieu sont sollicités.

# Les productions & coproductions de la CDE à compter du 1/07/2008 au 30/06/2015

		Titre	Metteur en scène	Saison	Auteur	Production	Achat	Cie Régionale
29 Spectacles créés à la Comédie De l'Est	18 en production propre	La Fontaine aux saints	Guy Pierre Couleau	2008-2009	JM Syngé	123 605 €		
		Les Noces du rétameur	Guy Pierre Couleau	2008-2009	JM Syngé	40 763 €		
		Une laborieuse entreprise	Carolina Pecheny	2009-2010	Anokh Levin	35 558 €		
		Hiver	Guy Pierre Couleau	2010-2011	Zinnie Harris	185 802 €		
		Bluff	GP Couleau, C. Gonce et V. Garanger	2011-2012	Enzo Cormann	37 961 €		
		Les Bonnes	Guillaume Clayssen	2010-2011	Jean Genet	98 765 €		
		Le pont de pierres et la peau d'images	Guy Pierre Couleau	2011-12-13	Daniel Dannis	47 120 €		
		Le Monte-Plats	Carolina Pecheny	2011-2012	Harold Pinter	34 777 €		
		Oncle Vania	Edmunds Freibergs	2011-2012	Anton Tchekhov	101 230 €		
		Maître Puntila et son valet Matti	Guy Pierre Couleau	2012-2013	Bertold Brecht	317 336 €		
		L'Homme qui plantait des arbres	Guy Pierre Couleau	2012-2013	Jean Giono	2 632 €		
		Cabaret Brecht	Guy Pierre Couleau	2012-2013	Bertold Brecht	69 260 €		
		Guitou	Guy Pierre Couleau	2013-2014	Fabrice Melquiot	50 956 €		
		Désir sous les Ormes	Guy Pierre Couleau	2013-2014	Eugène O'Neill	199 443 €		
		L'Excursion des jeunes filles qui ne sont plus	Hervé Loichemol	2013-2014	Anna Seghers	41 717 €		
		Don Juan revient de guerre	Guy Pierre Couleau	2014-2015	Odon Von Horvath	23 640 €		
		Pourquoi j'ai jeté ma grand'mère dans le vieux port	Etienne Pommeret	2014-2015	Serge Valletti	19 678 €		
		Mademoiselle Julie	Nils Ohlund	2014-2015	August Strindberg	64 224 €		
	10 en coprod majoritaire	Il était une fois Germaine Tillion	Xavier Marchand	2009-2010	Xavier Marchand	40 000 €	15 000 €	
		La longue route de sable	Cyril Pointurier	2009-2010	Pier Paolo Pasolini	15 000 €	7 000 €	X
		Parasites	Ilia Delaigle	2011-2012	Marius Von Mayenburg	22 000 €	7 000 €	X
		Nathan le Sage	Bernard Bloch	2011-2012	Gotthold E. Lessing	64 000 €	20 000 €	
		Le Schmurz ou Les Bâisseurs d'empire	Pauline Ringeade	2012-2013	Boris Vian	20 000 €	12 442 €	X
		Torquato Tasso	Guillaume Delaveau	2012-2013	Johan Wolfgang Von Goethe	58 389 €	20 000 €	
		Quatre soleils	Luc Amoros	2013-2014	Luc Amoros	35 000 €	18 000 €	X
		Bérénice	Xavier Marchand	2013-2014	Jean Racine	40 000 €	20 000 €	
		Docteur Camiski	Guy Pierre Couleau	2014-2015	Fabrice Melquiot & Pauline Sales	29 322 €	24 500 €	
		Orchestre Titanic	Laurent Crovella	2014-2015	Hristo Boytchev	20 000 €	20 000 €	X
	1 coprod simple	La route vers la Mecque	Jean-Marc Eder	2010-2011	Athol Fugard	25 000 €	8 000 €	X
						<b>1 863 178</b>	<b>171 942</b>	

21 Spectacles en tournée de la Comédie de l'Est	12 en production propre	La Fontaine aux saints	Guy Pierre Couleau	2009-2010	JM Syngé	54 610 €		
		Les Noces du rétameur	Guy Pierre Couleau	2009-2010	JM Syngé	9 177 €		
		Une laborieuse entreprise	Carolina Pecheny	2010-2011	Anokh Levin	5 929 €		
		Hiver	Guy Pierre Couleau	2010-2011	Zinnie Harris	65 307 €		
		Les Bonnes	Guillaume Clayssen	2010-2011	Jean Genet	21 013 €		
		Bluff	GP Couleau, C. Gonce et V. Garanger	2011-2012	Enzo Cormann	32 099 €		
		Le Monte-Plats	Carolina Pecheny	2011-2012	Harold Pinter	5 795 €		
		Le pont de pierres et la peau d'images	Guy Pierre Couleau	2011-12-13	Daniel Dannis	66 924 €		
		Maître Puntila et son valet Matti	Guy Pierre Couleau	2012-2013	Bertold Brecht	106 626 €		
		Cabaret Brecht	Guy Pierre Couleau	2012-2013	Bertold Brecht	13 825 €		
		Désir sous les Ormes	Guy Pierre Couleau	2013-2014	Eugène O'Neill	45 095 €		
		Pourquoi j'ai jeté ma grand'mère dans le vieux port	Etienne Pommeret	2014-2015	Serge Valletti	7 831 €		
		Sacrifices	Nouara Naghouche et Pierre Guillois	2008-2009	Nouara Naghouche et Pierre Guillois	94 726 €		X

9 en reprise de production	Marylin en chantée	Guy Pierre Couleau	2008-2009	Sue Glover	74 472 €		
	Les mains sales	Guy Pierre Couleau	2009-10-11	Jean-Paul Sartre	148 697 €		
	Sortie de Piste	Guy Pierre Couleau	2009-10-11	Anton Tchekhov	25 850 €		
	Les justes	Guy Pierre Couleau	2009-2010	Albert Camus	31 515 €		
	Le Monte-Plats	Carolina Pecheny	2012-2013	Harold Pinter	15 781 €		
	Maître Puntilla et son valet Matti	Guy Pierre Couleau	2013-2014	Bertold Brecht	241 433 €		
	Cabaret Brecht	Guy Pierre Couleau	2014-2015	Bertold Brecht	11 310 €		
	Guitou	Guy Pierre Couleau	2014-2015	Fabrice Melquiot	57 091 €		
					1 135 106		

17 Spectacles coproduits et diffusés à la CDE	6 Compagnies régionales	Ceux que j'emporte...	Anne Chabert et Céline Bernard	2008-2009	Anne Chabert et Céline Bernard	1 000 €		X	
		Y es-tu ?	Alice Laloy	2009-2011	Alice Laloy	15 000 €	13 200 €	X	
		Beautiful Djazair	Yan Gilg et Hamid Ben Mahi	2010-2011	Yan Gilg et Hamid Ben Mahi	5 000 €	3 700 €	X	
		Moulin à Paroles	Laurent Crovella	2010-2011	Alan Bennett	10 000 €	3 000 €	X	
		Les créanciers	Cyril Pointurier	2011-2012	August Strinberg	10 000 €	4 500 €	X	
		La Petite Trilogie Keene	Laurent Crovella	2012-2013	Daniel Keene	20 000 €	12 000 €	X	
	11 Compagnies Hors-Région	Au fil d'Oedipe	Camille Trouvé	2008-2010	Camille Trouvé	15 000 €	13 300 €		
		Le Tartuffe	Brigitte Jacques-Wajeman	2008-2010	Molière	20 000 €	15 800 €		
		Eugene O'Neill Tryptique	Guy Freixe	2008-2010	Eugène O'Neill	10 000 €	14 000 €		
		La duchesse de Malfi	Anne-Laure Liégeois	2009-2011	John Webster	45 000 €	15 600 €		
		J'ai la femme dans le sang	Richard Brunel	2009-2011	Georges Feydeau	25 000 €	14 000 €		
		Absinthe	Pierre-Yves Chapalain	2009-2010	Pierre-Yves Chapalain	15 000 €	9 350 €		
		La Tempête	Philippe Awat	2010-2012	Shakespeare	12 000 €	12 000 €		
		Ce matin la neige	Sylvie Ollivier	2010-2012	Françoise Duchaxel	12 000 €	12 000 €		
		Les Borgnes ou le colonialisme intérieur brut	Kheireddine Lardjam	2011-2012	Mustapha Benfodil	20 000 €	15 000 €		
		Tendre et cruel	Brigitte Jacques-Wajeman	2012-2013	Martin Crimp	10 000 €	12 120 €		
		Requiem	Cécile Backès	2014-2015	Hanokh Levin	20 000 €	21 000 €		
							265 000	190 570	

3 Spectacles coproduits, non diffusés à la CDE	2 Cies régionales	Fans	Dominique Jacquot	2008	Dominique Jacquot	10 000 €		X
		Bang Bang	Jean-Matthieu Fourt et Gilles Ostrowsky	2010	S. Cusset, C. Rigaut et C. Smith Morrison	8 000 €		X
	1 Hors-Région	A la grecque !	Guillaume Clayssen	2008	Guillaume Clayssen	15 000 €		
					33 000			

*Programme synthétique des créations prévues sur les trois saisons à venir :*

### **2015/2016**

Novembre 2015 : "**Aux Suivants**" de et par Charlotte Lagrange, en coproduction avec la compagnie La Chair du Monde dans le cadre de Scènes d'automne en Alsace

Décembre 2015 : "**Contes et frissons**" mis en scène par Nils Ohlund (Ensemble artistique)

Janvier 2016 : "**Amphitryon**" de Molière mis en scène par Guy Pierre Couleau

Avril 2016 : "**L'apprenti**" de Daniel Keene mis en scène par Laurent Crovella, compagnie Les Méridiens

### **2016/2017**

Juillet 2016 : "**Le Songe d'une nuit d'été**" de William Shakespeare, mis en scène par Guy Pierre Couleau au Théâtre du Peuple de Bussang.

Novembre 2016 : Création d'une pièce de Jon Fosse, mise en scène par Olivier Chapelet en coproduction dans le cadre de Scènes d'automne en Alsace

Janvier 2017 : « **Des hommes en devenir** » de Bruce Machart, mis en scène par Emmanuel Meirieu

Printemps 2017 : Création comédie vagabonde (titre et metteur en scène non déterminés)

### **2017/2018**

Novembre 2017 : Création Laurent Crovella : titre à définir

Printemps 2018 : Création comédie vagabonde «**Le guérisseur**» de Brian Friel mis en scène par Emmanuel Meirieu

### **2018/2019**

Fin 2018 : Guy Pierre : titre à définir

Printemps 2019 : Création comédie vagabonde (titre et metteur en scène non déterminés)

*Annexe artistique des créations prévues de Guy-Pierre Couleau :*

**« Amphitryon » de Molière**

**Création le 26 janvier 2016, tournée 2015/2016**

*Note de lecture et intentions*

Molière écrit Amphitryon en 1668, juste après la seconde interdiction de Tartuffe. Le retour à la comédie est en quelque sorte un manifeste. Durant la même année, il écrira George Dandin et l'Avare.

*Pourquoi Amphitryon parmi les autres pièces de Molière ?*

Depuis longtemps j'ai eu le désir de mettre en scène cette pièce-là parmi toutes les pièces de Molière. Pour son écriture, sa liberté de ton et de style, son recours au vers et majoritairement à l'alexandrin, tout ceci m'a toujours attiré. Mais je m'aperçois que j'aurai mis en scène les pièces écrites en 1668, puisque après George Dandin en 2003 et Tartuffe en 2007, je vais créer Amphitryon. Il y a certainement quelque chose à comprendre avec ça. Dans Amphitryon, les Dieux qui s'ennuient un peu dans leurs nuées, descendent sur Terre, prennent l'apparence des humains pour séduire leurs femmes et vivre ainsi d'autres émois, d'autres sensations. Est-ce à dire que les Dieux envient notre condition ? Molière le suggère et je ne suis pas loin de penser que son intention est très nette là-dessus : les humains recèlent une part de divinité et seul le désir, le rapport amoureux entre deux êtres est capable de la faire apparaître. Aimer c'est toucher à une autre condition de l'être humain, moins terrienne, moins prosaïque et plus impalpable. Une certaine transcendance de la personne qui se cristallise dans l'acte amoureux, dans le sentiment et le désir de l'autre. Mais cette venue sur Terre des divinités illustre une autre thématique : les Dieux en "descendant" vers nous envisagent notre "descendance" et ce n'est pas par hasard que Molière s'empare de la légende qui conte la naissance d'Héraklès, fils de la mortelle Alcmène et de Zeus (Jupiter), qui se sera substitué à l'époux légitime Amphitryon. Cette union donne le jour à un être d'exception, Hercule, dont on connaît assez les pouvoirs surhumains. Le message est clair de la part de celui qui était à la fois l'artiste du régime, le proche du Roi et le favori d'une partie de la Cour de Louis XIV : s'il se donne au Monarque, l'humain s'enrichit d'une part divine. De là à penser qu'il s'améliore et qu'il y gagne, il reste un grand pas que Molière ne franchit pas, loin s'en faut. La pièce se termine par les mots de Sosie, le valet, l'esclave plus exactement du général Amphitryon, rôle que Molière jouait lui-même à la création :

"Le Seigneur Jupiter sait dorer la pilule."

C'est sans illusion que Molière achève cette pièce extraordinaire dans sa facture et son sens. Comment celui qui vient de se voir humilié, méprisé, interdit et menacé pour une simple comédie de mœurs qu'était Tartuffe, pourrait-il penser autrement le rapport aux puissants, surtout lorsque ceux-ci se réfèrent au pouvoir divin pour légitimer leurs actions violentes sur les Hommes ? Il n'est pas simple, en effet, de dire que le mariage avec la noblesse est particulièrement cruel pour un roturier, et c'est avec son alter ego Dandin, que Sosie entonne un chant désespéré et prémonitoire. Molière annonce une autre conscience de l'Homme face au pouvoir politique, face à ceux qui gouvernent en tyrans, en autocrates. Il y a une gradation entre les deux pièces et elle est signifiante : en janvier 1668 pour la création d'Amphitryon, Molière conclut la pièce par une invitation au silence devant les abus des puissants :

"Et que chacun chez soi doucement se retire."

Mais six mois plus tard, pour George Dandin, il n'y a plus d'autre perspective que de :

"s'aller jeter dans l'eau, la tête la première."

Désespoir ou réalisme ? Pragmatisme ou fatalisme ? Sagesse, plus exactement, de celui qui se sait fragile devant les outrances et les impostures des puissants, prudence du chef de troupe qui dépend de l'argent du Prince et bon sens de l'artiste qui a conscience du prix, parfois bien lourd, de la liberté de penser.

*Justement, Amphitryon est-elle une pièce sur la liberté ?*

Dans une certaine mesure oui, puisque le creux de cette mise en perspective recèle l'empêchement pour Sosie d'être lui-même et d'accéder à son logis. Cette privation de soi est un discours sur la liberté, comme il est souvent le cas chez Molière. Je pense à Alceste qui ne supporte pas d'être prisonnier du mensonge, ou encore à l'imposture d'un Tartuffe qui prend en otage toute une famille, à Dom Juan qui discourt sur l'hypocrisie et justifie sa conduite par la recherche d'une liberté de geste et de mœurs. Ici, dans Amphitryon, ce sont les Dieux qui séquestrent les humains d'une certaine façon, en dérobant leurs apparences physiques. Mais aussi dans le cas de Sosie, en le privant de sa personnalité, de ses souvenirs, de son nom et de son Moi. Sosie est entièrement volé, dépouillé par Mercure et il s'agit bien de cela dans la pièce, de ce qui le fonde en tant qu'être humain : Sosie est dépossédé de son identité.



Plus qu'une œuvre sur la liberté, je dirais donc qu'Amphitryon est une pièce sur l'identité, "cette certitude de soi, à la fois impérieuse et indémontrable", selon G.A.Goldschmidt\*.

Ce qui est troublant c'est de penser que Molière puisse à ce point-là se mettre en scène lui-même dans le rôle de Sosie, - et le nom du personnage me le confirme -, lorsqu'il montre Mercure battant Sosie. On doit se souvenir ce que Molière a subi de violences physiques, jusqu'à l'emprisonnement, ou bien l'agression de la part d'un noble qui pensait s'être reconnu dans un personnage ridicule d'une de ses comédies et qui lui a lacéré le visage avec les boutons de cristal de son habit. Lorsque Mercure frappe Sosie et l'empêche de parler, de se nommer ou encore de dire qui il est, c'est Molière qui fait l'autoportrait de l'artiste censuré, muselé, promis à la compromission qu'exige l'argent qu'on lui donne. Molière se sait asservi au pouvoir, il se sait être l'esclave du Roi et de sa Cour. Il a pourtant conscience que par le rire se trouve une part de liberté.

*Amphitryon est donc une comédie ?*

Certainement ! Si Molière emprunte à Plaute, ce n'est pas par hasard et je crois qu'il a très attentivement lu, en latin d'ailleurs, la pièce de son aîné. Il faut faire rire avec cette histoire de Dieux imposteurs et voyous et il n'est plus question de déchaîner les passions avec la noirceur de personnages maléfiques comme dans Tartuffe. Non, Molière cette fois-ci va mettre les rieurs de son côté et la pièce ne sera jouée devant la Cour qu'après avoir été créée à la Ville, ceci avec un grand succès. Le malentendu ne doit pas avoir de place dans cette nouvelle pièce et il n'y en a aucun effectivement, le message est clair : si les Dieux "condescendent" à visiter les humaines et si les voici follement attirés par la beauté et le sex appeal de nos femmes, c'est donc que nous avons une chance folle de les posséder parfois nous aussi ! C'est un message d'allégeance à la toute-puissance de ceux qui nous gouvernent parce qu'ils sont de lignée divine. Mais au-delà de ce discours frontal et somme toute bien lisible, réside comme toujours chez Molière une autre réalité du propos. Le message est crypté à destination du public : en jouant le rôle de Sosie et en endurant sur scène les coups de bâton, Molière dit à son auditoire que les Dieux sont de sacrés voleurs et qu'ils abusent sans vergogne de leur puissance absolue. Ce n'est pas parce qu'ils sont Dieux ou presque, qu'ils doivent nous traiter comme des choses, des objets vides de toute identité. Les humains n'auraient donc qu'à se taire et annihiler toute volonté de résistance, toute envie de rébellion devant cet autoritarisme violent ? Alors apparaît dans cette pièce une dimension que je trouve absolument passionnante, c'est celle de la justice. Sosie et Amphitryon sont dépossédés, je le disais, de leurs épouses, de leur amour et de leur foyer. Livrés à cette sorte de nudité, ils se retrouvent face à "eux-mêmes", doublement pour ainsi dire, puisqu'ils sont

à la fois face à leurs doubles divins, usurpateurs et abuseurs du bien public, mais en même temps, ils s'interrogent sur leurs actes dans une introspection tout aussi douloureuse. C'est ce partage avec le public, de la souffrance et de l'incompréhension exprimées par la distance et la poésie du théâtre, qui crée la connivence entre Molière et nous. Depuis la salle, nous voyons tout de l'imposture annoncée par Mercure au cours du prologue et nous savons "qui est qui", contrairement à Sosie, ce personnage de théâtre qui, lui, ne voit qu'une partie de la réalité. Molière nous place "au-dessus" de Sosie, dans une posture de compassion et de bienveillance, qui nous autorise non seulement à l'aimer, à nous identifier à sa peine mais aussi à le défendre. De cette façon, c'est en quelque sorte le public qui a le pouvoir sur la pièce, sur la fable, le pouvoir de dire où se trouve la vérité et de dénoncer ainsi l'imposture. Avec Molière, nous sommes en charge de justice vis à vis des personnes, mais nous détenons également le pouvoir sur le sens de la pièce. Les Dieux sont des menteurs et nous, nous savons où se trouve la vérité. Cette immense intelligence, cette générosité et ce génie n'appartiennent qu'à Molière et c'est ce qui me touche toujours chez lui, quand je plonge dans une de ses œuvres. Molière n'est pas révolutionnaire pour autant, il ne cherche pas vraiment à s'extraire de cette prison dorée dans laquelle il a trouvé les moyens de travailler. En quelque sorte, il accepte cette oppression du pouvoir, cette censure.

Oui, Molière accepte et subit. Mieux, il supporte, dans tous les sens du terme, et le régime et les gouvernants avec qui il vit au quotidien. Mais en le protégeant, le Roi l'autorise à une certaine forme d'insolence vis à vis de la noblesse. Molière est son bouffon, un peu comme chez Shakespeare. Je ne pense pas que Louis XIV ait été un monarque très éclairé et son règne a surtout été marqué par une volonté absolue de domination et de puissance sur les terres et les Hommes. Qu'on songe au faste de la Cour de Versailles et à la misère des campagnes de l'époque. Rien de très moderne dans tout ceci en effet, et plus exactement une grande violence. Mais il me semble que la dimension majeure de l'art de Molière aura été celle du rire et de l'impertinence. Par sa situation de faveur auprès du Roi, il peut dire un certain nombre de vérités et dénoncer les travers de ses contemporains. Mais il le fait avec un tel génie et un tel humour que ses pièces sont encore subversives aujourd'hui. Le monde politique de notre époque l'a d'ailleurs bien compris et il n'est pas un mois qui se passe, sans que l'on puisse reconnaître dans telle ou telle déclaration de nos gouvernants, un emprunt à la dramaturgie de Molière et à ses personnages. Il me semble que Molière est le dramaturge qui annonce les Lumières. Dans sa volonté de dépeindre les caractères de son temps, il rencontre l'universel et continue de s'adresser à nous, par-delà les époques. Enfin, il y a dans *Amphitryon* une chose qui me passionne, parce qu'il s'agit d'un enjeu toujours très vivant dans nos sociétés, c'est la question de la croyance. Molière met en

scène des Dieux qui se travestissent et en faisant ceci, ils en deviennent de faux Dieux, parce qu'ils usurpent une identité et qu'ils mentent sur leurs véritables intentions. Or, pour les humains que nous sommes, et particulièrement pour nos sociétés et nos cultures, le recours à l'oracle, à l'augure, la volonté de discerner dans les signes envoyés par les Dieux la voie à suivre sur Terre, tout ceci est vécu constamment comme une vérité indubitable. Si les Dieux nous envoient des signes, alors ce sont autant de réponses qu'il conviendra que nous suivions, sous peine de nous mettre gravement dans l'erreur et la faute. En substance, les Dieux ne peuvent pas nous mentir. Dépeindre au théâtre des Dieux menteurs est une magnifique impertinence mais aussi une immense clairvoyance prémonitoire. Galilée meurt en 1642. Molière meurt en 1673. Ils sont très contemporains, au fond. Ce n'est pas si évident que cela, parce que nous voyons toujours une distance importante entre les thèses de l'Italien et les véritables révolutions qu'elles ont entraînées et l'œuvre de Molière. Même si il n'existe en apparence aucun lien entre les deux hommes, il me semble pourtant que la double question de la croyance et de la connaissance occupe toute entière la pièce Amphitryon. Parce que la Terre tourne autour du soleil et non plus l'inverse, alors il est désormais nécessaire de penser que notre planète n'est plus le centre de l'univers. En affirmant et démontrant cela, Galilée questionne aussi la place de l'Homme dans le monde et celle de Dieu chez l'Homme. Et si Dieu n'occupait plus toute la place dans la création ? Et si la part de l'Homme était plus grande sur sa propre destinée ? Et c'est également toute l'interrogation de Molière qui démontre, par le rire et la comédie, que les Dieux ne sont plus détenteurs de la vérité, puisqu'ils nous mentent. Si les Dieux ne connaissent pas la vérité, alors peut-être vaut-il mieux se tourner du côté des humains et se taire sur ce que nous croyions, au profit de ce que, désormais, nous connaissons.

Sosie :

(Acte 3 scène 10)

*Mais enfin coupons court aux discours,  
Et que chacun chez soi doucement se retire.  
Sur telles affaires, toujours  
Le meilleur est de ne rien dire.*

Guy-Pierre Couleau

juin 2014

\* Georges-Arthur Goldschmidt : Molière ou la liberté mise à nu

**« Le Songe d'une nuit d'été » de William Shakespeare**

**Texte français de Françoise Morvan et André Markowicz**

**Création le 15 juillet 2016, tournée 2016/2017**

*Note d'intentions de mise en scène :*

Au départ de cette aventure, il y a mon envie de mettre en scène pour la première fois une pièce de Shakespeare. Il faut parfois beaucoup de temps pour se sentir capable d'aborder ce répertoire théâtral unique et complexe. Mais il faut surtout partager une intime nécessité avec l'œuvre et ses questionnements. Si je me souviens bien, c'est par "Hamlet", puis par "La Tempête" que je suis arrivé au "Songe d'une nuit d'été" : j'ai joué "Hamlet" quand j'étais comédien au CDN de Lille et plus tard, devenu metteur en scène, j'ai travaillé en atelier sur "La Tempête" au CDN d'Angers. Aujourd'hui, avec la Comédie De l'Est, c'est le Théâtre du Peuple de Bussang qui accompagnera la création de ce "Songe", à l'été 2016.

"Le Songe d'une nuit d'été" est une de mes pièces préférées de Shakespeare. Mais c'est avant tout une comédie et c'est ce caractère qui m'a fait la choisir entre toutes. Pour Bussang, dans ce temple d'un théâtre populaire, il fallait une œuvre majeure et qui enchante. "Le Songe" réunit ces attraits-là. C'est une des pièces les plus connues et les plus claires de Shakespeare. C'est un rêve, symboliste et profond, un miroir dans lequel chacun de nous peut se découvrir différent de ce qu'il croyait être. C'est une pièce féérique, une pièce d'acteurs et de mise en scène, une pièce d'écriture et de sens, une pièce trait d'union entre artistes et spectateurs. Cette qualité, cette possibilité de rassemblement est inscrite au cœur de l'œuvre entière de Shakespeare. Il me semble qu'aujourd'hui, nous éprouvons un besoin urgent et absolu d'humanité, dans un monde en perdition, qui se débat et se cherche entre violence idéologique et désastre technologique.

"Le Songe d'une nuit d'été" est le rêve d'une autre humanité.

GP Couleau

Mai 2015

### **Créer du travail et défendre notre démocratie**

La période actuelle, qui voit les financements publics de la culture se restreindre, inspire plusieurs réflexions d'ordre économique et artistique.

Tout au contraire, en ces temps difficiles, il me semble fondamental de nous positionner sur deux axes principaux : la création du travail et la revendication des valeurs de notre démocratie dans notre société. La montée des populismes en Europe et dans notre pays, l'inexorable essor du chômage en France, appellent des solutions qui semblent absentes du paysage politique actuel. A notre modeste mesure, je crois indispensable de ne pas baisser les bras devant ce qui semble une fatalité et qui, pourtant, peut et doit être combattu fermement.

A l'intérieur de nos établissements, il serait trop simple de ne commencer les programmations qu'au mois de novembre parce que les budgets sont contraints. Il serait trop facile de diminuer l'emploi des artistes et techniciens intermittents, parce que les équipes permanentes sont déjà nombreuses et couteuses. Il serait illusoire de ne penser qu'à réduire les soutiens aux autres puisque l'argent manque déjà pour soi-même. Il serait finalement vain de continuer à économiser et prétendre se rassurer sur de faibles fonds de roulement, qui ne servent au bout du compte qu'à accroître le profit des banques avec l'argent du contribuable.

### **Produire autrement**

Créer des spectacles autrement, en tenant compte des contraintes économiques actuelles, avec de nouveaux modes de production qui n'excluent pas les principes de recyclage et de réutilisation des matériaux, imaginer une plus grande durabilité des créations en les faisant jouer plus longtemps et en les inscrivant au répertoire du théâtre, concevoir l'emploi artistique sur une période plus importante, incluant plusieurs projets en alternance pour les artistes, sont des pistes de réponse à un état anxiogène de notre société. Ce sont des réponses au manque de moyens et ce sont des réponses au manque de sens qui caractérise notre époque. Il faut continuer de créer des emplois et ceci ne peut se faire qu'en continuant de créer des spectacles. Il faut défendre le travail et la création du travail pour un plus grand nombre, parce que c'est un des seuls gages de la paix et de la démocratie dans notre

pays. Créer du travail pour le plus grand nombre revient à créer une situation rassurante sur l'avenir, sur le destin de notre pays et sur les trajectoires professionnelles et humaines de chacun. Face à une montée de la violence et des communautarismes, il faut répondre par davantage de sens, davantage de parole et davantage de dialogue entre nous tous. Le théâtre, ce lieu d'où l'on voit, est le lieu de la parole, du dialogue entre scène et salle, du partage entre citoyens. Il faut mettre en scène des œuvres qui disent les problèmes de notre société et il faut en débattre entre artistes et spectateurs. Puis il faudra créer les conditions de la pédagogie. Mais il faut d'abord du théâtre, avec des acteurs et retrouver le sens de ce moment de la remise au présent des questions qui agitent notre monde et notre temps.

### **Trois cercles de diffusion**

Un des axes forts de mon travail consiste à diffuser largement mes spectacles, auprès des publics les plus divers. Une production voit le jour si elle connaît sa diffusion avant sa création. C'est une des conditions que je me donne pour la réalisation d'un projet. Il n'est pas raisonnable aujourd'hui de créer pour créer. Il est au contraire nécessaire de s'assurer de la pérennité du travail en amont, et je tâche de prévoir quelle sera la tournée et la diffusion de mes projets, bien avant qu'ils soient mis en scène.

Depuis mon arrivée à Colmar, j'ai poursuivi la logique de diffusion qui animait mon travail en compagnie indépendante et j'ai souhaité élargir et entretenir le réseau de diffusion que j'avais construit lors des saisons précédentes. De même, je souhaite ne négliger aucun réseau et travailler autant avec les CDN, les théâtres nationaux, les scènes nationales ou les établissements labellisés et conventionnés. Selon la dimension des projets et des spectacles, il est convenable de penser que l'on doit choisir les théâtres qui pourront nous accueillir. Aujourd'hui, compte tenu des nécessités financières de notre établissement, il est impératif de faire vivre les productions et de les vendre en tournée le plus régulièrement possible. Je pense que l'époque de l'autosuffisance des CDN est révolue depuis longtemps et il convient de s'inscrire dans les réseaux de diffusion nationaux et internationaux existants. Il est même plus que souhaitable de se créer son propre réseau sur le plan international. C'est pourquoi j'envisage de rejoindre les initiatives de certains théâtres en Europe qui souhaitent créer des liens pérennes avec des établissements institutionnels de répertoire. Il serait ainsi plus qu'intéressant de se tourner vers des pays phares du théâtre européen, tels que la Pologne, la Lettonie, l'Ecosse ou l'Italie, le Portugal par exemple. Mais au-delà de la seule Europe, il conviendra aussi de tisser des liens avec le Canada, l'Amérique latine ou l'Asie. Enfin, nous travaillons déjà avec la Suisse.

Nos partenaires allemands se font plus difficiles à persuader de sortir de leur système de circulation des spectacles. Ils fonctionnent de façon très différente de nous et les envergures financières des Stadttheater ainsi que l'alternance qu'ils pratiquent pour leur répertoire sont des freins à des collaborations simples avec un établissement tel que le nôtre.

C'est sur le réseau des scènes françaises que l'effort se concentre pour nous. J'ai identifié trois cercles de diffusion pour nos travaux : local, national, international. Pour ce qui concerne l'échelle locale, nous travaillons avec les communes proches de Colmar pour une tournée en villages intitulée "La Comédie Vagabonde". Cette formule que j'ai initiée dès mon arrivée nous permet de jouer chez vingt-cinq partenaires, dans des salles municipales, peu ou pas équipées, et ceci sur deux périodes de la saison : novembre et mai.

Dès la saison prochaine, nous diffuserons le spectacle mis en scène par Nils Ohlund : "Mlle Julie" d' August Strindberg. Puis en mai 2016, Laurent Crovella créera dans nos murs la pièce de Daniel Keene "L'apprenti", qui jouera dans les villages en novembre 16 et mai 17. En mai 2017, notre autre artiste associé, Emmanuel Meirieu, prendra en charge la réalisation du spectacle pour cette formule avec la pièce de Brian Friel "Le guérisseur" (projet en construction).

#### **Pour ce qui concerne mes projets, les saisons à venir sont déjà très avancées en construction**

"**Amphitryon**" de Molière sera créé en janvier 2016 à Colmar, puis partira en tournée sur toute l'année : de mars à mai 2016, à Lons Le Saunier, Dreux, Basse-Terre en Guadeloupe, Fort de France en Martinique, Cayenne en Guyane et Sartrouville au CDN. Puis de septembre à décembre 2016, nous irons jouer au Centre Dramatique de l'Océan Indien à St Denis de La Réunion, Béthune CDN, Angoulême, Poitiers, au Théâtre des Quartiers d'Ivry CDN pour une longue série, et à Mulhouse La Filature.

"**Le Songe d'une nuit d'été**" de William Shakespeare sera créé au Théâtre du Peuple de Bussang et jouera du 9 juillet au 20 août 2016. Le spectacle sera repris en tournée de mars à juin 2017 à La Piscine de Chatenay-Malabry, au Théâtre 71 de Malakoff, à Fontainebleau ... (tournée en construction et finalisation).

"**Don Juan revient de la guerre**" de Odön von Horvath, que nous venons de jouer au Théâtre des Halles d'Avignon, remporte depuis sa création un très beau succès critique et professionnel, ce qui laisse

espérer une large diffusion sur la saison 2016-2017, notamment à Nouméa, Nouvelle Calédonie.

Auparavant, nous serons en tournée avec cette pièce à Strasbourg TAPS, puis à Paris L'Atalante, du 2 au 23 décembre 2015.

Dans ma logique de diffusion des productions de la Comédie De l'Est, j'ai souhaité donner un axe fort aux liens avec la francophonie et avec les scènes nationales implantées outre-mer. J'ai ainsi développé les projets de coopération avec les quelques établissements cités plus haut et je serai désireux de continuer de faire découvrir les écritures francophones ultramarines à notre public dans le cadre de notre programmation.



# Rayonnement national et territorial

<i>Saisons</i>	<i>Spectacles</i>	<i>Nombre de lieux</i>	<i>Nb de représent°</i>	<i>Nb de spectateurs</i>
2008 / 2009	Les Mains sales / Marylin en chantée / Sacrifices	26	113	35 387
2009 / 2010	Les Justes / Les Mains sales / Les noces du rétameur / La fontaine aux saints / Sortie de Piste	25	48	4 280
2010 / 2011	Hiver / Les Bonnes / Une laborieuse entreprise / Sortie de Piste	25	69	4 775
2011 / 2012	Les Mains sales / Le Monte-plats / Le pont de pierres et la peau d'images	24	29	5 793

## Saison 2012-2013

<i>Titre</i>	<i>Lieux</i>	<i>Nb de représent°</i>	<i>Nb de spectateurs</i>
Maître Puntila	Arc en scènes / Chaux de Fond	1	315
	La Piscine / Chatenay Malabri	12	2952
	La Coupole / Saint Louis	2	512
	Scènes Vosges / Epinal	2	622
	Théâtre des Quatiers d'Ivry	24	4628
	Scènes du Jura / Lons	1	436
	Transversale / Verdun	1	258
	Théâtre de Fontainebleau	1	317
	Scène nationale d'Angoulême	3	1409
	CDR de Tours	3	1256
	Théâtre National de Strasbourg	8	4550
	La Croix Rousse / Lyon	10	3333
	Le Monte-Plats	Turckheim /CV	1
Commune de Volgelsheim		1	26
Sainte Marie aux Mines / CV		1	40
Commune de Eguisheim		1	73
L'homme qui plantait des arbres	Théâtre en appartement	14	199
	Et dans le cadre d'actions vers d'autres publics :		
	Maison d'arrêt de Colmar	1	14
Le Pont de pierres	Protection judiciaire de la jeunesse	1	
	CDR de l'Océan Indien	6	440
	Théâtre de la Renaissance	9	492
	Salle du Parc Ribeauvillé/ CV	1	Annulé
	Metzeral / com com de Munster CV	1	61
	<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>21 959</b>

### Saison 2013-2014

<i>Titre</i>	<i>Lieux</i>	<i>Nb de représent°</i>	<i>Nb de spectateurs</i>
Cabaret Brecht	Comédie Vagabonde		
	Espace St Grégoire Munster	1	44
	Centre Socio Culturel de Sundhoffen	1	39
	Espace culturel d'Eguisheim	1	86
	Orbey	1	54
	Wintzenheim	1	84
	Kientzheim	1	20
	Volgelsheim	1	79
	Turckheim	1	173
	Ste-Marie-aux-Mines	1	111
	Aubure	1	54
Maitre Puntila et son valet Matti	Espace Marcel Carné à Saint Michel-sur-Orge	1	368
	Théâtre National de Bordeaux en Aquitaine	5	3144
	Le Parvis, Scène Nationale Tarbes Pyrénées	1	668
	Le Carré Magique, Pôle National des arts du cirque	2	781
	Le Théâtre, Scène conventionnée d'Auxerre	1	545
Désir sous les Ormes	La Filature, Scène Nationale de Mulhouse	4	657
	NEST, CDN de Thionville-Lorraine	2	246
	La Comédie de Genève, Suisse	12	1299
	<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>8 452</b>

### Saison 2014-2015

<i>Titre</i>	<i>Lieux</i>	<i>Nb de représent°</i>	<i>Nb de spectateurs</i>
Guitou	CDOI StDenis _ La Réunion	4	
	Scènes Vosges - Epinal	4	
	Le Préau - Vire	5	
	Bischwiller	2	
	Haguenau	1	
	Neuchâtel	2	
	Montluçon	3	
	La Filature - Mulhouse	4	
Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le vieux port	Munster	1	
	Wintzenheim	1	
	Herrlisheim	1	
	Rouffach	1	
	Orbey	1	
	Sundhoffen	1	
	Volgelsheim	1	
	Colmar	1	
	Turckheim	1	
	Riquewihr	1	
	Eguisheim	1	
	Labaroche	1	
	Aubure	1	
Don Juan revient de Guerre	Rethel	1	
Cabaret Brecht	Le Quartz - Brest	3	
	<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	

# Rayonnement territorial - La Comédie Vagabonde

## Saisons 2009 - 2012

Spectacles	Saisons	Nombre de représentations	Total Public	Taux fréq.
Sortie de Piste	2009/20010	8	442	74%
Sortie de Piste / Une laborieuse entreprise	2010/2011	13	620	61%
Le Monte-plats / Le pont de pierres et la peau d'images	2011/2012	14	738	66%

## Année civile 2013

Spectacle	Dates	Programmeur	Lieux	Jauges	Total Public	Taux fréq.	dont Exonérés	Remarques
Le Monte-plats	mardi 7 mai	Mairie de Turckheim	Espace rive droite Turckheim	80	29	36%	9	
Le Monte-plats	vendredi 10 mai	Commune de Volgselsheim	Salle des fetes Volgselsheim	80	26	33%	6	
Le Monte-plats	Mercredi 15 mai	Communauté de Communes du Val d'Argent	Théâtre de Sainte-Marie aux Mines	80	40	50%	40	Spectacle en médiathèque gratuit
Le Monte-plats	Mercredi 29 mai	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Espace culturel Les Marronniers à Eguisheim	80	73	91%	73	Spectacle en médiathèque gratuit
Cabaret Brecht	Mardi 12 novembre	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Espace culturel Saint Grégoire, Munster	80	44	55%	2	
Cabaret Brecht	Jeudi 14 novembre	Mairie de Sundhoffen	Salle des fêtes	80	39	49%	4	
Cabaret Brecht	Samedi 16 novembre	Association Culturelle et Festive d'Ammerschwih	Salle Hirtenhaus, Kientzheim	80	20	25%	5	
Cabaret Brecht	Mardi 19 novembre	Mairie d'Orbey	Salle polyvalente, ORBEY	80	54	68%	3	
Cabaret Brecht	Vendredi 22 novembre	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Espace culturel Les marronniers, Eguisheim	90	86	96%	86	Spectacle en médiathèque gratuit
Cabaret Brecht	Mercredi 27 novembre	Mairie de Wintzenheim	Espace Culturel Art'Huss, Wintzenheim	102	84	82%	8	
<b>10 représentations pour un total de :</b>					<b>495</b>	<b>58%</b>		

## Année civile 2014

Spectacle	Dates	Programmeur	Lieux	Jauges	Total Public	Taux fréq.	dont Exonérés	Remarques
Cabaret Brecht	Vendredi 28 mars	Commune de Volgselsheim	Salle des fêtes à Volgselsheim	80	79	99%	5	
Cabaret Brecht	Mardi 13 mai	Mairie de Turckheim	Espace Rive Droite à Turckheim	180	173	96%	173	spectacle gratuit
Cabaret Brecht	Vendredi 16 mai	Communauté de Communes du Val d'Argent - Service de la Médiathèque	Salle des fêtes à Sainte-Croix-aux- Mines	130	111	85%	111	spectacle gratuit
Cabaret Brecht	Samedi 24 mai	Comité des fêtes d'Aubure	Salle du Préau à Aubure	60	54	90%	7	
Pourquoi j'ai jeté ma grand- mère dans le vieux port	jeudi 13 novembre 2014	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Espace Saint-Grégoire	100	97	97%	10	
Pourquoi j'ai jeté ma grand- mère dans le vieux port	vendredi 14 novembre 2014	Association de Tourisme et d'Animation de Wintzenheim	Espace Arthuss	100	88	88%	88	spectacle gratuit
Pourquoi j'ai jeté ma grand- mère dans le vieux port	dimanche 16 novembre 2014	Commune de Herrlisheim-près- Colmar	Salle Saint-Michel	100	100	100%	100	spectacle gratuit
Pourquoi j'ai jeté ma grand- mère dans le vieux port	vendredi 21 novembre 2014	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux - Service médiathèque	Médiathèque	55	55	100%	55	spectacle gratuit
Pourquoi j'ai jeté ma grand- mère dans le vieux port	mardi 25 novembre 2014	Commune d'Orbey	Salle Le Cercle	100	64	64%	15	
Pourquoi j'ai jeté ma grand- mère dans le vieux port	vendredi 28 novembre 2014	Commune de Sundhoffen	Centre socio-culturel et sportif	100	49	49%	10	
<b>10 représentations pour un total de :</b>					<b>870</b>			

**Année civile 2015 (en cours)**

Spectacle	Dates	Programmeur	Lieux	Jauges	Total Public	Taux fréq.	dont Exonérés	Remarques
Cabaret Brecht	Vendredi 28 mars	Commune de Volgelsheim	Salle des fêtes à Volgelsheim	80	79	99%	5	
Cabaret Brecht	Mardi 13 mai	Mairie de Turckheim	Espace Rive Droite à Turckheim	180	173	96%	173	spectacle gratuit
Cabaret Brecht	Vendredi 16 mai	Communauté de Communes du Val d'Argent - Service de la Médiathèque	Salle des fêtes à Sainte-Croix-aux-Mines	130	111	85%	111	spectacle gratuit
Cabaret Brecht	Samedi 24 mai	Comité des fêtes d'Aubure	Salle du Préau à Aubure	60	54	90%	7	
Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le vieux port	jeudi 13 novembre 2014	Communauté de Communes de la Vallée de Munster	Espace Saint-Grégoire	100	97	97%	10	
Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le vieux port	vendredi 14 novembre 2014	Association de Tourisme et d'Animation de Wintzenheim	Espace Arthuss	100	88	88%	88	spectacle gratuit
Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le vieux port	dimanche 16 novembre 2014	Commune de Herrlisheim-près-Colmar	Salle Saint-Michel	100	100	100%	100	spectacle gratuit
Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le vieux port	vendredi 21 novembre 2014	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux - Service médiathèque	Médiathèque	55	55	100%	55	spectacle gratuit
Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le vieux port	mardi 25 novembre 2014	Commune d'Orbey	Salle Le Cercle	100	64	64%	15	
Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le vieux port	vendredi 28 novembre 2014	Commune de Sundhoffen	Centre socio-culturel et sportif	100	49	49%	10	

**10 représentations pour un total de :**

**870**

## 1.2 Les partenariats

Notre centre dramatique ne peut pas se permettre de fonctionner sans liens avec l'extérieur. Il s'agit d'une question de sens mais également d'une réalité économique et artistique. Les échanges avec les autres théâtres peuvent être d'ordre intellectuel, artistique, professionnel ou financier. Depuis mon arrivée à Colmar, j'ai mis en place une politique de relations avec les structures proches ou éloignées, qui nous a conduit à construire de nombreux et fructueux partenariats. Je souhaite pérenniser des liens avec tous les établissements qui le souhaitent et j'ai le désir d'élargir le cercle de nos relations autant que faire se peut. C'est une nécessité en ce qui concerne la diffusion de nos spectacles mais aussi pour la construction de nos productions et il est impératif de trouver des coproducteurs pour réussir à monter les projets et concrétiser notre inscription territoriale.

Il est clair que depuis 2009, la Comédie De l'Est a su trouver sa place en Région, notamment en allant jouer chez ses voisins et en réalisant des programmations communes, des circulations d'œuvres, des coproductions et des accueils avec un bon nombre d'établissements de dimension et de projet différents. Il était indispensable que ces partenariats puissent s'exprimer en Région Alsace, avec les théâtres proches qui constituent un réseau de structures artistiques d'une très importante densité.

C'est ainsi que depuis six saisons, nous avons pu travailler avec La Filature, scène nationale de Mulhouse, qui nous accueille en 2014, 2015 pour la diffusion de nos spectacles Guitou, Désir sous les ormes, et en 2016 pour Amphitryon. La Coupole, théâtre de Saint-Louis nous a reçu et coproduit pour Maître Puntila en 2012. Nous sommes en discussion pour retrouver une proximité avec ce théâtre. Ce même spectacle Maître Puntila et son valet Matti nous aura permis de jouer avec un grand succès au Théâtre National de Strasbourg en 2013. De même, à Epinal le partenariat est établi de façon solide puisque nous étions accueillis en 2013 par Scènes Vosges, structure qui a coproduit le spectacle Maître Puntila. Auparavant, c'est le diptyque les Justes-Les Mains Sales qui avait été programmé en 2010 à Epinal. Avec Le Maillon, nous avons co-réalisé la venue de Krystian Lupa à Colmar en 2011, avec le spectacle Les Présidentes. Notre présence sur les scènes alsaciennes comprend aussi des représentations à Strasbourg au TAPS, à Bischwiller, Haguenau. Enfin, avec les Scènes du Jura, théâtre de Lons Le Saunier et partenaire fidèle, nous viendrons jouer Amphitryon en avril 2016, après y avoir représenté Maître Puntila en 2013 et Docteur Camiski en 2015. Avec le Théâtre du Peuple de Bussang, lieu emblématique du théâtre populaire et qui fête cette année ces 120 ans d'existence, nous travaillons en soutien logistique depuis de très nombreuses années. Depuis ma présence à la direction

de la Comédie De l'Est, j'ai souhaité poursuivre et entretenir des liens de proximité avec ce théâtre. C'est ainsi que nous allons en 2016 consolider ce partenariat avec le Théâtre du Peuple de Bussang en y créant en coproduction « Le songe d'une nuit d'été » de William Shakespeare. Le lien entre nos deux établissements se verra affermi avec cette production que nous ferons vivre sur 2017 également. C'est avec notre participation au réseau Quint'est, plus récemment dénommé Quintessence, que nous avons réussi une inscription nette dans le grand quart nord-est de la France. Avec ce réseau, nous soutenons, programmons et coproduisons des metteurs en scène et compagnies émergents, en parrainage avec d'autres structures. Cette adhésion à un réseau qui couvre cinq régions actuelles et comprend une quarantaine de membres actifs, nous incite à imaginer ce que pourront être les futures relations et circulations, entre établissements subventionnés et artistes indépendants, ceci en vue de la prochaine grande Région Alca. Nos partenariats les plus solides au plan national se construisent avec les CDN de Tours, Bordeaux, Vire, Ivry, Thionville, Nancy, Poitiers, Valence, Montluçon, St Etienne et les scènes nationales de Chatenay-Malabry, Angoulême, Lannion, Lyon. Nous produisons régulièrement nos spectacles sur ces scènes.

C'est aussi en dehors de l'hexagone que j'ai travaillé à tisser des relations pérennes avec certains théâtres qui sont devenus des structures amies. Le théâtre du Grand Marché, Centre Dramatique de l'Océan Indien installé à St Denis de La Réunion est venu jouer chez nous par deux fois et nous sommes allés chez eux à deux reprises. Au-delà de ces circulations de spectacles, il s'agit d'un partenariat très amical et constructif, tant sur le plan de l'échange artistique, que sur celui de la solidarité professionnelle. Plus récemment, c'est en Guadeloupe, avec la scène nationale de Basse-Terre, que nous avons réalisé une coproduction sur un texte caribéen de Frantz Succab et mis en scène par Guillaume Clayssen. Avec l'arrivée en Martinique de Hassane Kouyaté, qui dirige la scène nationale de Fort de France depuis quelques mois, nous créons un dialogue qui permettra à la Comédie De l'Est d'y jouer Amphitryon en avril 2016. De même, en Guyane, c'est avec le théâtre des trois Fleuves que nous sommes en discussion pour imaginer des coproductions. Nous y serons présents pour Amphitryon en mai 2016.

La Suisse est un partenaire privilégié depuis quelques années : La Comédie de Genève, avec qui nous avons coproduit Désir sous les ormes et l'Excursion des jeunes filles mortes en 2014 est un théâtre avec lequel nous allons renouveler l'expérience du partenariat. Avec le Théâtre du Passage à Neuchatel, nous sommes régulièrement invités à y jouer et à imaginer des coproductions. Les liens sont à consolider et confirmer avec d'autres structures favorables, comme le TPR de La Chaux de Fonds et le

Centre Dramatique de Fribourg. Dans le futur, j'aimerais mettre en place des liens de travail et des collaborations diverses avec certains théâtres de création en Europe. L'arrivée en équipe depuis 2014 de Magdalena Marek au poste de directrice des productions devrait constituer un atout, puisque elle a accompagné des artistes polonais tels que Krystian Lupa ou Jan Klata pour leurs tournées en France. De plus, elle possède une connaissance concrète des réseaux et des projets européens, qui peut se révéler un véritable atout pour construire ce type de partenariats.

### 1.3 Programmation

La prochaine saison 2015-2016 est d'ores et déjà entièrement programmée. Dans un contexte de prudence générale due à la raréfaction des financements pour la Culture, ainsi qu'à la fusion des Régions et les légitimes inquiétudes qu'elle soulève pour nombre d'opérateurs culturels notamment, il a été nécessaire de conserver une activité soutenue et une proposition vers le public qui corresponde à nos objectifs en terme de fréquentation et de médiation culturelle.

Le lien qui unit public et théâtre se concrétise souvent par la programmation du lieu. En arrivant à Colmar, j'ai voulu resserrer une offre qui approchait la trentaine de spectacles à l'année, pour en proposer une vingtaine. Pour autant, je souhaitais que les spectacles choisis puissent être joués plus longtemps chacun dans notre établissement. Chaque saison nous proposons autour de 110 levers de rideau et nous avons, depuis six saisons, conservé les proportions de notre programmation, afin d'accueillir cinq spectacles pour les jeunes spectateurs, environ dix spectacles pour tous les publics et quatre ou cinq créations de nouveaux spectacles qui se répètent en partie dans nos murs.

#### *La programmation pour les publics jeunes*

J'ai confié la programmation pour les jeunes publics à Christel Laurent, par ailleurs responsable des relations publiques au sein de notre équipe administrative. Chaque saison, elle se déplace à travers la France et repère les spectacles qui s'adresseront à différentes tranches d'âge : nous recevons ainsi dans nos salles des spectateurs qui vont de 3 à 18 ans pour le public scolaire.

Dans le cadre de cette programmation, nous donnons la priorité au sens des spectacles, à leur valeur pédagogique et portons beaucoup d'attention au contenu comme à la forme. Nous avons accueilli de nombreuses compagnies dont le travail est tourné vers les jeunes, des compagnies dont la qualité est avérée au plan national et dont le travail est salué par une présence sur de nombreuses scènes et festivals : Alice Laloy, Flash Marionnettes, la Compagnie Tro Heol, Johanny Bert ...

#### *Les spectacles invités pour tous publics*

Je me charge de voir des spectacles tout au long de l'année pour constituer le programme destiné au tout public. Ceci me prend beaucoup de temps et m'oblige à de fréquents déplacements, parfois sur de



longues distances. Les choix que je fais ensuite sont conduits par plusieurs critères, et notamment la dimension de nos salles, nos moyens financiers, la disponibilité des spectacles eux-mêmes et celle de nos équipements, la qualité et les parti pris des mise en scène, la lisibilité et l'accessibilité des œuvres, la compatibilité des calendriers de diffusion des spectacles choisis et celle de nos créations ... Mais c'est principalement une question de sens et de découverte qui m'anime et me conduit à privilégier tel ou tel spectacle, parmi la très grande variété de ce que je peux voir. Il est impossible de programmer tout ce que je souhaite montrer à notre public et il est toujours nécessaire de faire des choix.

L'articulation des spectacles invités avec nos "créations maison" est une donnée fondamentale pour la construction des programmations. Autour des nouveaux spectacles qui vont rythmer l'année, je cherche à proposer des surprises et des complémentarités à nos spectateurs.

Enfin, il est nécessaire selon moi, de proposer différents registres esthétiques et sémantiques à nos publics : théâtre de texte, contemporain ou classique, œuvres méconnues d'auteurs majeurs ou découvertes des écritures d'aujourd'hui, théâtre visuel, théâtre d'ombre ou en langue des signes, théâtre joué en langue étrangère, comédie, tragédie et fresques politiques ou sociales, références littéraires incontournables, théâtre qui mêle les formes et propose une vision multiple de la narration, théâtre qui a recours aux nouvelles technologies, théâtre de marionnettes, théâtre danse, théâtre qui traite de la marche du monde quoi qu'il en soit.

Notre théâtre a pu accueillir dernièrement les spectacles de Brigitte Jaques, Anne Laure Liegeois, Yves Beaunesne, Adel Hakim, Gilles Bouillon, Richard Brunel, Julie Brochen, Olivier Chapelet, Agathe Alexis, Robert Bouvier, Scali Depeyrat, Lolita Monga, Eve Bonfanti et Yves Hunstadt, Joss De Pauw, Krystian Lupa, Michel Didym, le Théâtre Dromesko, Jean Boillot, Veronique Bellegarde et bientôt Pauline Bureau, Cecile Arthus, Jean Pierre Baro ...

Chaque saison, en équipe, nous travaillons sur des thématiques à partir de nos choix de programmation. C'est ainsi que nous communiquons sur ce qui nous semble refléter les préoccupations présentes de notre société, de nos concitoyens. La solidarité, la différence, la tolérance, le pouvoir, la violence, la domination, l'amour ou encore la famille sont, par exemple, des sujets qui nous ont animé ces dernières saisons. Je cherche à écouter mon époque et à voir ce qui se dessine sur les scènes, ce qui reflète au plus près notre temps, ses beautés et ses tourments et je choisis de programmer les œuvres de qualité qui donnent matière à réflexion par le théâtre.

Pour conclure sur ce point crucial, il me semble que la programmation d'un théâtre tel que la Comédie De l'Est reflète cette équation indispensable : faire se rejoindre l'exigence artistique et l'accès à un très large public.

## 2. Avec les artistes

### 2.1 La permanence artistique

#### *Une maison d'artistes*

Un théâtre est vivant lorsqu'il ouvre ses portes au public : le rideau se lève et les acteurs jouent la pièce. C'est "simplement compliqué" comme aurait pu dire Thomas Bernhard. Cette alchimie que nous connaissons tous et que nous désirons, se fait par la rencontre entre les acteurs et les spectateurs. Sans acteurs, point de théâtre. Sans public, pas de sens au travail de toute une équipe. C'est parce que je crois profondément que le théâtre doit être avant tout la maison des acteurs et des spectateurs, que je souhaite accompagner l'ensemble des projets de la Comédie De l'Est d'une présence d'acteurs. Depuis mon arrivée à Colmar, un groupe de six à huit acteurs, l'Ensemble Artistique, se joint chaque saison au projet que je conduis et intervient auprès des publics, tout en assumant en priorité les créations que nous produisons dans nos murs. Pour les années à venir, je souhaite poursuivre cette présence et affirmer davantage la nécessité des comédiens dans le théâtre, en les associant désormais de façon plus régulière et systématique aux réflexions qui animent la vie de l'équipe : réunions du personnel, participation aux repérages de programmation, veille artistique auprès des compagnies locales et nationales, collaboration artistique sur les créations, mises en scène et réalisations de petites formes, etc ... La réalité de notre Ensemble Artistique devra s'exprimer dans les propositions et l'activité de la maison, autant que dans les liens avec le public, dans toute leur diversité.

Des artistes au cœur du théâtre, des acteurs au sein du projet, ceci constitue une richesse et une ressource du point de vue artistique, économique et sémantique.

Artistiquement, je le disais plus haut, il est inconcevable pour le bien des spectateurs, que les théâtres soient vidés de leurs acteurs, qu'ils soient dépourvus d'artistes tout le long de l'année. De même, il n'est pas envisageable que se perpétue un état de fait qui consolide chaque saison davantage l'absence quasi forcée des acteurs dans les murs d'un centre dramatique national. Or il est fréquent d'entendre nos tutelles dire aujourd'hui que la permanence artistique doit retrouver sa place dans les théâtres publics. Et cette assertion constructive s'accompagne implicitement d'une déploration : les moyens manquent pour réaliser ce souhait légitime. Non seulement les moyens financiers, mais aussi les moyens légaux, puisque les contrats à durée déterminée d'usage ne sont pas adaptés aux besoins d'un tel dispositif. Les contrats à durée indéterminée n'étant pas acceptés pour les artistes par les mêmes

tutelles, il semble difficile de trouver la solution à la réalisation concrète d'une permanence au sein des théâtres publics.

### *Permanence artistique et principe de réalité*

Pourtant, une seule piste existe pour y remédier, et c'est celle d'une "activité en continu", consistant à proposer aux acteurs plusieurs contrats et plusieurs projets chaque saison, pour faire de cette permanence morcelée, une présence artistique régulière. Autrement dit, puisqu'il ne semble pas possible, en l'état actuel des dispositifs, d'avoir des artistes permanents qui servent le projet de nos maisons, il convient de construire le projet du théâtre afin d'y avoir des artistes en permanence. En imaginant une saison de création suivie d'une saison de diffusion et de reprise des créations, ce sont deux à quatre années de travail qui peuvent ainsi concerner les mêmes artistes. Cette durée, si elle s'émaille d'une présence régulière en terme de médiation avec les publics et de présence sur le terrain, peut s'apparenter à un modèle adapté de permanence artistique. Modèle adapté aux réalités économiques actuelles des centres dramatiques et des financements publics de la culture, aux vides législatifs en matière d'emploi artistique, aux nécessités du lien avec les spectateurs et de la conquête de nouveaux publics, à l'animation véritable des territoires, à l'indispensable travail de cohésion sociale que réclame tout établissement culturel de dimension nationale installé au cœur de la ville, et enfin modèle adapté à la responsabilité de toute entreprise en matière de création d'emplois.

Aujourd'hui, alors que le chômage explose et que les pouvoirs publics semblent désarmés devant une telle progression, il convient de revendiquer une responsabilité personnelle devant cette situation et de ne pas baisser les bras en se repliant sur l'acquis. En d'autres termes, plus il y aura d'emplois créés, plus il y aura de cotisations, de solidarité interprofessionnelle et de lutte contre le travail au noir, plus il existera une réponse forte à la démoralisation qui gagne du terrain sur le marché du travail dans notre pays.

Au sein d'un théâtre, l'emploi artistique induit l'emploi technique et administratif. C'est ainsi que se construisent les projets pour le spectacle vivant. Il me semble plus que jamais urgent de prendre conscience de cette absolue nécessité, de développer et de défendre la création d'emplois d'artistes, puisque la totalité des postes permanents et intermittents à l'intérieur des théâtres publics ne se légitime que par la seule activité du plateau. Par conséquent, la présence d'artistes dans les théâtres et la création d'emplois artistiques en grand nombre et de façon la plus permanente possible, représente la justification de tous les autres métiers qui gravitent autour de la représentation devant le public par les acteurs.

## 2.2 Le travail avec les compagnies

### *Augmenter le soutien aux artistes en ces temps difficiles*

J'ai souhaité affirmer précédemment la nécessité d'une permanence artistique au sein du théâtre. Elle se justifie d'une part grâce à la présence des acteurs de l'Ensemble, présents dans le théâtre depuis mon arrivée en 2009, mais aussi par celle de compagnons de route, de metteurs en scène indépendants, aux parcours originaux et qui ont besoin d'un lieu pour soutenir leurs travaux, d'un outil pour aller plus loin dans leurs recherches et tenter de franchir un cap dans l'affirmation de leur singularité.

### *Deux compagnies associées pour les trois prochaines saisons*

Depuis mon arrivée à Colmar, j'ai soutenu et accueilli le travail de Laurent Crovella, Compagnie Les Méridiens. Laurent est installé à Strasbourg, conventionné par la Drac Alsace et a été artiste associé du théâtre de Haguenau. Aujourd'hui, il rejoint la Comédie De l'Est et devient artiste associé pour les trois prochaines saisons.

Avec lui, Emmanuel Meirieu et sa compagnie Bloc Opératoire, conventionnée en Rhône-Alpes, installée à Lyon, devient également artiste associé de la Comédie De l'Est pour trois saisons. J'ai découvert le travail d'Emmanuel il y a deux ans avec un spectacle très remarqué : "Mon traître".

Pour ces deux metteurs en scène associés, il s'agira de rejoindre notre projet dans ses composantes artistiques, sémantiques, publiques et territoriales.

Je leur proposerai des périodes de résidence pour mettre en scène leurs créations dans nos murs, de participer à des actions de formation professionnelle ou amateur, d'être présents sur le territoire pour des tournées, des actions d'intervention et de médiation vers les publics, etc...

Ils seront en lien avec l'équipe du centre dramatique pour les créations, en terme technique ou de production, et travailleront à construire une vie artistique forte dans le théâtre. Force de proposition, ils seront à même d'activer le projet pour des impromptus, des surprises et des formes légères destinés à créer une diversité de regards pour les spectateurs.

Dans les saisons à venir, je proposerai à Emmanuel et Laurent de mettre en scène alternativement leurs projets dans le cadre de notre saison et de prendre en charge la réalisation du spectacle destiné à notre projet itinérant dans les villages, intitulé "Comédie vagabonde".

De la part de la Comédie De l'Est, il s'agira d'accompagner au mieux les travaux de ces deux metteurs en scène et de leur permettre de réaliser leurs créations dans les conditions les plus optimales possibles : nous apporterons une part de coproduction, la mise à disposition de nos équipes techniques et de nos salles pour plusieurs semaines de répétitions, la ressource de nos services de relations avec les publics et de la communication, l'accompagnement pour la recherche de coproducteurs et la diffusion des spectacles.

Avec Laurent Crovella et Emmanuel Meirieu, c'est un théâtre de texte et d'acteurs qui est convoqué : Laurent met en scène des textes contemporains, d'auteurs vivants; Emmanuel, quant à lui, travaille sur des textes non théâtraux et cherche le théâtre dans les écritures romanesques ou journalistiques. Pour avoir aimé leur approche du plateau ainsi que leur qualité humaine, il m'a semblé pertinent de leur proposer à tous deux de devenir artistes associés du centre dramatique. C'est aussi la volonté de diversifier les langages, les formes théâtrales vis à vis de notre public, qui m'a fait imaginer ce dispositif d'association en compagnie de ces deux metteurs en scène, dont les parcours respectifs témoignent autant de l'engagement que du talent. Professionnellement et publiquement, il convient pour un centre dramatique national, d'être au plus près des artistes indépendants, dans cette période de resserrement des financements, de fermetures d'établissements et de fragilisation du champ culturel en France. Associer deux artistes et leurs compagnies pour le dernier mandat qui m'est confié à la tête de la Comédie De l'Est, est une façon de dire tout mon attachement à la nécessité du théâtre dans notre société et au caractère indispensable de l'art dans nos vies.

En plus de ces deux artistes, je continuerai de travailler en soutien attentif avec d'autres créateurs que j'ai déjà accueillis et programmés à Colmar. Certains font partie des artistes dits "émergents". D'autres sont confirmés depuis longtemps. C'est cette mixité, ce mélange de générations qui me semble profitable et pertinent pour notre établissement, comme pour les artistes eux-mêmes. Parmi eux je pense à Chiara Villa, Charlotte Lagrange, Catherine Umbdenstock, Pauline Ringeade, Thibaut Wenger, Jean-Pierre Baro, Olivier Chapelet, Etienne Pommeret, Brigitte Jaques, Agathe Alexis ...

## 2.3 Les résidences d'artistes

Les différentes missions qui incombent à la Comédie De l'Est signifient une occupation quasi constante de nos espaces de travail et de répétitions : entre les périodes proposées à l'Opéra Studio, aux Options Théâtre sur plusieurs niveaux de la Seconde à la Terminale, aux ateliers amateurs ou professionnels, aux différents ateliers que nous proposons avec l'IMP, l'hôpital, etc..., sans compter les temps de répétitions des créations maisons, il est parfois délicat de pouvoir accueillir les résidences d'artistes qui nous sollicitent.

Néanmoins, nous nous efforçons de donner une priorité à ces demandes d'artistes indépendants, en manque d'espace de travail et de temps d'élaboration. A chaque fois qu'il est possible de le faire, nous accompagnons et valorisons une mise à disposition gratuite de nos espace de travail pour les compagnies, qui sont en pleine et entière responsabilité de l'occupation des salles. L'accès aux locaux qui leur est confié est indépendant et les horaires sont à la libre appréciation de chaque compagnie. La mise à disposition des locaux s'accompagne aussi d'une présence des artistes dans le bâtiment sur toute la journée, au sein de l'équipe et il nous arrive la plupart du temps d'assister à une sortie d'atelier, à un rendu de travail en fin de résidence. Il est important aux yeux de notre équipe de situer le Centre dramatique « en compagnonnage avec les compagnies » et parfois d'être à l'origine des projets, puisque la mise à disposition de nos équipements représente, en quelque sorte, un apport de production qui peut s'avérer décisif. Parmi les compagnies que nous recevons la grande majorité est installée en Alsace mais certaines sont implantées dans d'autres régions. Les disciplines abordées par ces compagnies vont du théâtre à la danse en passant par les arts de la piste. La plupart des résidences qui nous sont demandées nécessitent de notre part un accompagnement technique et logistique parfois conséquent : il nous arrive d'équiper les salles de répétitions en lumière, son, vidéo et éléments de scénographie. Ces moyens permettent ainsi aux compagnies de tester en grandeur nature et de valider des options de mise en scène. Il se trouve que nos salles de répétitions sont à l'échelle de nos plateaux et ceci constitue un avantage pour une élaboration du travail plus directe et plus rapidement aboutie.

Sur les cinq dernières années, nous avons accueilli 27 compagnies dont la liste figure ci-après, pour des périodes qui vont de une à parfois quatre semaines. Ces périodes de résidence sont l'occasion de contribuer à une vie et une présence artistique constante au sein de notre maison.

*Compagnies accueillies en résidence depuis 2010 :*

**2010**

Cie Heddy Maalem  
CDMC de Guebwiller  
Alep  
Cie Yan Gilg

**2011**

Cie Les Gladiateurs  
Cie Verticale  
Cie Blicke  
Théâtre de l'Ecarlate  
Cie Orchestre Seconde  
CDMC  
Alep

**2012**

Cie Tempus fugit  
Les Gladiateurs  
Cie Blicke  
Cie Bruno Journée  
Cie Gourbi Bleu

**2013**

Cie Arya  
Cie Verticale  
Cie Bal'us'trad  
Cie Tête Allant Vers  
Ensemble Tormis  
Cie Patrick Piard

**2014**

Cie Jeanne Berger  
Cie Indigo  
Ensemble Tormis  
Cie Tricoterie et cie

**2015 (en cours)**

Cie El Ajouad ( Kheirredine Lardjam)

### 3. Pour les publics

#### 3.1 Sensibilisation et liens avec les publics

##### *Le défi et la nécessité*

Sensibiliser les publics à l'art théâtral semble relever autant du défi que de la plus impérieuse nécessité. Aujourd'hui, notre société est en crise. Une crise profonde qui reflète les errements du passé comme les doutes liés à l'avenir. Il ne se passe pas un jour dans notre pays sans que l'on constate les difficultés croissantes que rencontrent de plus en plus de nos concitoyens pour vivre tout simplement avec dignité. Gagner sa vie, avoir du travail, être intégré socialement, conserver son logement, sont autant de gestes ou de positions de plus en plus impossibles à atteindre pour beaucoup d'entre nous. Que devons-nous faire devant ce terrible état de fait ? Est-il possible de rester dans la certitude que notre pratique, notre art théâtral, sauront se suffire de ce qui fait son existence dans la société, à savoir une sorte de "zone cultivée" qui concernerait chacun par la grâce du passé ? Le théâtre n'est pas toujours pour tout le monde. Loin de là. Au contraire, il est fréquent et courant de constater que le théâtre rebute et effraie toutes sortes de gens. J'entends très souvent dire qu'il est compliqué de franchir la porte du théâtre, que c'est intimidant, que "ce n'est pas pour moi !". C'est cette timidité, cette distance, cet effroi qu'il nous est donc donné de combattre par notre travail de sensibilisation des publics. C'est une tâche immense parce qu'elle touche à l'intimité des personnes, c'est une tâche importante parce qu'elle convoque l'histoire de chacun. A la Comédie De l'Est, j'ai coutume de penser que nous pouvons convaincre davantage de personnes de nous rejoindre. Ou plus exactement, je crois qu'il nous est possible de franchir les distances et de concerner ceux qui se sentent étrangers au théâtre. Ce travail exigeant se fait quotidiennement, avec une patience et une inventivité qui n'apparaissent pas au premier coup d'œil. Il nous est arrivé de pratiquer un atelier pour un petit nombre de personnes au bout du compte. Il nous est arrivé de ne toucher qu'une poignée d'individus avec nos démarches. Mais ces victoires, petites en nombre parfois, sont grandes pour ceux qu'elles concernent. Cela s'appelle une solidarité. Un lien social. Une société, notre société se construit de ces liens, de cette attention portée à d'autres autour de chacun d'entre nous. Une société se bâtit sur des regards, des considérations. Travailler pour convaincre les publics revient à créer du respect vers les personnes. Il est aussi possible de croire que ces mêmes personnes, qui, pour la plupart étaient laissées pour compte auparavant, cloîtrées dans la quasi impossibilité de s'insérer dans le corps social, ces personnes sauront retrouver le respect d'elles-mêmes et la dignité devant leurs semblables, par leur proximité avec le Théâtre.



### *L'empêchement est un piège*

Il existe de nombreuses raisons à l'empêchement de venir au théâtre : sociologiques, familiales, géographiques, culturelles, linguistiques, financières, matérielles, liées au handicap ou pour des raisons de santé ... bref, les causes sont multiples et il nous serait bien impossible de pouvoir ni les dénombrer, ni les résorber. Pourtant, devant ce constat d'évidence, il me semble plus que jamais nécessaire de faire tout ce qui est en notre capacité pour tenter de surmonter ces obstacles, de faire tomber ces barrières et de vaincre autant que possible ces empêchements de toutes sortes. Je dis "plus que jamais aujourd'hui", en ces temps tourmentés, violents pour nos sociétés, dans ces moments où la question se pose en permanence de la difficulté croissante que nous avons à vivre ensemble. Venir au théâtre, c'est vouloir vivre ensemble une même expérience, dans le même espace et dans le même temps, sans barrière entre la scène et la salle. C'est partager cet instant et accepter sans doute que la fiction nous touche dans ce que nous sommes. Venir assister à une représentation théâtrale, c'est choisir de se découvrir autrement que ce que nous croyions être auparavant et vouloir être modifiés. C'est voir et dire ensuite ce que l'on a vu. C'est se forger un esprit critique et penser par soi-même. Voir le théâtre c'est revendiquer une position citoyenne.

Depuis mon arrivée à la Comédie De l'Est, je me suis efforcé de faciliter l'accès à notre théâtre pour différentes catégories de spectateurs, considérant qu'il relevait de la mission première d'un théâtre public, de rendre accessible au plus grand nombre et sa programmation et sa fréquentation.

A titre d'exemple, nous pratiquons volontairement des tarifs très bas, avec un prix moyen du billet égal à sept euros. Ceci nous permet de proposer à des publics très variés de venir assister à nos représentations et nous recevons environ 20 000 spectateurs chaque année, qui pour la moitié d'entre eux ont moins de 25 ans. Mais la raison financière n'étant pas la seule à l'empêchement de venir au théâtre, nous avons dirigé nos efforts vers ceux qui sont éloignés de nos salles, par la géographie notamment, et nous avons ainsi inventé ce projet de Comédie Vagabonde, tournée théâtrale qui a lieu deux fois par an dans les villages de notre zone d'implantation, et dont vous trouverez les données plus loin.

De même, persuadés qu'il est de notre responsabilité d'ouvrir les portes à ceux qui ne pratiquent pas notre langue et qui pourtant vivent parmi nous, nous avons choisi de faire une place à la langue des signes dans notre programmation, et de faire découvrir ainsi la culture sourde par le biais du théâtre. En partenariat avec l'International Visual Theatre dirigé par Emmanuelle Laborit, et dans le cadre d'un projet d'établissement, nous proposons depuis trois saisons au public sourd de fréquenter nos salles.

Enfin, par les actions que nous menons en milieu carcéral, en hôpital, avec les services de protection judiciaire de la jeunesse, les services sociaux, les structures d'insertion et les éducateurs, nous tentons de repousser les craintes et les renoncements, pour faire que la cohésion existe autour d'une idée démocratique, généreuse et partagée de notre art.

Dans les pages qui suivent, nous nous sommes efforcés de dresser une liste de nos actions vers les publics et particulièrement vers ceux qui ont de grandes difficultés à venir chez nous.

Il aura fallu un travail d'analyse et parfois certains tâtonnements de la part de toute notre équipe, pour parvenir à définir ces actions et convaincre de plus en plus de spectateurs que le théâtre s'adresse aussi à eux. La bataille n'est sans doute jamais gagnée mais les nouveaux visages qui se présentent chaque jour dans notre hall d'accueil nous disent implicitement que la cause est juste et qu'elle peut réussir. Je tiens à remercier l'ensemble de notre équipe pour le travail accompli et plus particulièrement Alice Schaff et Christel Laurent, qui sous la coordination de Valérie Gondouin, assument à l'année les relations publiques de la Comédie De l'Est.

L'empêchement de l'art est un piège pour nous tous, parce qu'il conduit à la division entre les hommes. Vaincre l'isolement, triompher de l'exclusion, faire reculer l'inculture, réunir par le théâtre, construire une société plus juste et plus humaine par l'art, ce sont autant de missions qui motivent toute notre équipe au quotidien et justifient la présence d'un centre dramatique national dans le corps social.

## *Présentation synthétique des actions vers les publics « empêchés »*

### **Personnes sous main de justice**

#### **Prison/SPIP : Maison d'arrêt de Colmar**

Depuis 2010, la Comédie De l'Est vise à favoriser l'accès à la culture des personnes détenues, et à favoriser la réinsertion sociale en gardant un lien avec l'extérieur.

Tous les ans, la Comédie De l'Est joue une représentation à la Maison d'arrêt de Colmar au mois de mai. Chaque année, des détenus assistent à 3 ou 4 spectacles à la Comédie De l'Est en permission de sortie. Des visites du théâtre et des ateliers sont organisés en maison d'arrêt.

2014/2015 : Représentation 11 mai 2015 : « Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le Vieux-Port » à la Maison d'arrêt.

Ateliers théâtre (en cours de validation) : « Se la raconter » avec Patrice Verdeil du 27 avril au 7 mai 2015. 8 séances de 2h dont une restitution à la maison d'arrêt : atelier en lien avec le spectacle « Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le Vieux-Port » : 6 personnes.

Permissions de sortir : spectacle « Guitou » et visite de la Comédie De l'Est (2 détenus et 2 accompagnateurs).

2013-2014 : Représentation 19 mai 2014 : « Cabaret Brecht » à la Maison d'arrêt.

Permissions de sortir : spectacles « La Tragédie comique », « France/Allemagne », « Tu tiens sur tous les fronts » (de 3 à 4 détenus et 2 accompagnateurs) et visites de la Comédie De l'Est et préparation en détention du spectacle « France/Allemagne ».

2012-2013 : Représentation 27 mai 2013 de « L'Homme qui plantait des arbres » à la Maison d'arrêt.

Permissions de sortir : spectacles « Petite Trilogie Keene », « Le Monte-plats », « Le quai des oubliés » (de 3 à 6 détenus et 2 accompagnateurs) et visites de la Comédie De l'Est.

2011-2012 : Représentation 14 mai 2012 « Le Monte-plats » à la Maison d'arrêt.

Permissions de sortir : spectacle « Les acteurs de bonne foi » (4 détenus et 2 accompagnateurs) et visite de la Comédie De l'Est.

2010-2011 : Représentation 16 mai 2011 : « Sortie de piste » à la Maison d'arrêt.

Permissions de sortir : spectacles « Le Meunier hurlant », « Absinthe », « Mon amour », « Les Bonnes », « Bluff » (de 5 à 6 détenus et 2 accompagnateurs) et visites de la Comédie De l'Est.

### **Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)**

Chaque année depuis 2009, les jeunes de la PJJ assistent à deux ou trois spectacles à la Comédie De l'Est, ils participent à des ateliers ou au projet « Faites du Théâtre ». Ils ont rencontré l'équipe artistique et l'équipe technique.

Les jeunes ont été très attentifs lors des spectacles. Les rencontres à l'issue de la représentation leur ont permis de mieux comprendre la scénographie, la mise en scène, le travail des comédiens, des régisseurs...

- 2014-2015 : venue à 3 spectacles de la Comédie De l'Est.

11/12/2014 : intervention à la journée « Culture et Justice » à la Filature de Mulhouse.

26/11/2014 : spectacle à l'UEAJ de Mulhouse : « Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le Vieux-Port » et rencontre avec Patrice Verdeil : 4 jeunes et 4 éducateurs.

- 2013-2014 : venue à 2 spectacles de la Comédie De l'Est.

« Guitou » et « 4 Soleils » : échange avec l'équipe technique.

Participation à la manifestation « Faites du théâtre ».

- 2012-2013 : venue à 2 spectacles de la Comédie De l'Est.

10/12/2012 : spectacle à l'UEAJ de Mulhouse : « L'homme qui plantait des arbres » et rencontre avec Pascal Durozier : 7 jeunes et 4 éducateurs.

Participation à la manifestation « Faites du théâtre ».

- 2011-2012 : venue à 3 spectacles de la Comédie De l'Est.

Ateliers théâtre : 12 au 15 décembre 2011 de 2h autour du spectacle « Le Monte-Plats » avec Stephan Russel : 3 à 5 jeunes et 2 éducateurs.

- 2010-2011 : venue à 2 spectacles de la Comédie De l'Est.

Ateliers théâtre de 2h du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2011 autour du spectacle « Les Bonnes », avec Anne Le Guernec et Guillaume Clayssen.

- 2008-2009 :

24/25 mars 2009 : formations de 2 jours des éducateurs de la PJJ (visite / table ronde / atelier / spectacle).

### **Personnes hospitalisées**

*Organismes avec lesquels nous travaillons régulièrement :*

Les Blés hôpital de jour, CAT l'évasion, Centre départemental de repos et de soins, CSAPA/Hôpital Pasteur, GEM/le second souffle, Hôpitaux civils.

Depuis 2012, Dominique Guibbert, comédienne pédagogue et metteur en scène professionnelle, intervient à l'Hôpital Pasteur pour 8 à 10 patients en addictologie. Cet atelier est réparti en 30 séances de 2h par saison qui consistent en exercices ludiques et amènent les participants à retrouver leur confiance en eux et dans les autres.

### **Hôpital Pasteur : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie : « Le numéro que vous avez demandé n'est plus attribué. »**

- Intervenante : Dominique Guibbert
- Ateliers théâtre : 30 séances de 2h par saison
- 8 à 10 patients
- Saisons 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015

Cet atelier consiste en exercices ludiques, retrouver la confiance en soi et dans les autres :

- Passer de la personne au personnage : travail sur l'imaginaire.
- Fabriquer une histoire qui relie les personnages.

### **Personnes en situation de handicap**

*Organismes avec lesquels nous travaillons régulièrement :*

ATHAD, CARAH Colmar, Institut Saint Joseph, Papillons blancs, Service de l'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS). **Public sourd** : Art sourd, Centre Auguste Jacoutot, Des mains pour le dire, le Phare, USM67. IVT : public sourd et malentendant.

## Une culture pour tous

Depuis 2013, dans le cadre du projet « Une culture pour tous », la Comédie De l'Est propose un ou plusieurs spectacles adaptés au public sourd, des présentations des spectacles en LSF et des ateliers. Alice Schaff, responsable de ce projet, prend des cours de LSF depuis 2013 afin de mieux accueillir le public sourd et d'entretenir un lien plus personnel avec les différents groupes.

Les personnes sourdes et malentendantes ont été très touchées par ces actions qui leur sont accessibles depuis trois saisons et y ont participé avec beaucoup d'enthousiasme. Un stage pour personnes sourdes a permis aux participants de s'exprimer tant par le biais du théâtre que par le travail du corps. Quant aux personnes entendant à l'occasion d'un autre stage, elles ont pu découvrir la culture sourde et l'histoire de la langue des signes qui leur était bien souvent inconnue.

2014-2015 : « De passage » (A partir de 9 ans, adapté en LSF) de Stéphane Jaubertie, mise en scène Johnny Bert : 2 tout public les 4 et 5 février et 1 scolaire le 5 février (+ rencontres en LSF).

Atelier d'expression et communication gestuelle pour adultes entendants, aucune connaissance de la langue des signes requise. Week-end du 24 et 25 janvier / Intervenant : Levent Beskardes.

Atelier poésie pour adultes sourds, entendants bienvenus avec un niveau A2.3 min.de LSF. Week-end du 28 et 29 mars / Intervenant : Levent Beskardes.

Une formation continue à la LSF d'Alice Schaff, attachée aux relations publiques.

2013-2014 : « Une sacrée boucherie » (bilingue LSF/français) d'Emmanuelle Laborit et Pierre-Yves Chapalain, mise en scène Philippe Carbonneaux, les 15 et 16 avril à 19h (rencontre avec les comédiens à l'issue des représentations).

Deux autres spectacles accessibles aux personnes sourdes et malentendantes : « Respire » (spectacle de cirque visuel sans texte) et « Antigone » (spectacle en arabe surtitré).

Une visite guidée du théâtre mercredi 16 octobre à 18h30 avec un interprète LSF.

Atelier de théâtre en langue des signes pour adultes amateurs sourds ou entendants avec un niveau 7 minimum de LSF / Week-end du 15/16 février - Intervenant : Simon Attia.

Atelier d'expression gestuelle et corporelle pour entendants, aucune connaissance de la LSF requise / Week-end du 5/6 avril - Intervenant : Bachir Saïfi.

Une formation continue à la LSF d'Alice Schaff, attachée aux relations publiques.

2012-2013 : « Héritages » (bilingue LSF/français) de Bertrand Leclair, mise en scène Emmanuelle Laborit : 3 représentations dont 1 en scolaire les 3 et 4 avril.

Action de sensibilisation des publics concernés / Atelier de sensibilisation à la LSF pour l'équipe de la CDE / Une formation continue à la LSF d'Alice Schaff, attachée aux relations publiques.

Atelier de langage corporel pour les personnes sourdes / 9 et 10 février / Intervenant : Simon Attia.

Rencontre-conférence d'Emmanuelle Laborit le samedi 6 avril à 15h : « Comment ce qui est minoritaire peut-il par le moyen du théâtre se faire connaître ».

Projection du film « Avec nos yeux » réalisatrice Marion Aldighieri, le samedi 6 avril à 18h : long métrage documentaire. Cette chronique, filmée sur plusieurs années, suit le combat de l'IVT pour construire son lieu.

De 2012 à 2014, onze clubs Rotary ont contribué au projet « Une culture pour tous » en organisant une marche gourmande au mois de mai. Cette marche gourmande consistait en une marche gastronomique ponctuée d'impromptus théâtraux interprétés par des comédiens de l'ensemble artistique ou de l'International Visual Theater. Tous les bénéfices ont été reversés à la Comédie De l'Est pour ces actions spécifiques en direction du public sourd.

Mai 2012 : Deux comédiens de la CDE, 900 participants.

Mai 2013 : Un comédien de la CDE et un comédien de l'IVT, 1000 participants.

Mai 2014 : Deux comédiens de l'IVT, 1200 participants.

L'organisation de ces marches a ainsi rapporté 21 000€ en trois ans.

### **IMP Les Catherinettes**

Depuis 2002, deux comédiennes professionnelles dont Catriona Morisson animent un atelier théâtre avec les enfants de l'Institut Médico Pédagogique des Catherinettes de Colmar. La Comédie De l'Est met à disposition l'outil théâtre : salle de répétition, salle de spectacle, personnel et matériel technique, outils de communication.

Un travail théâtral et de captation vidéo ainsi qu'un travail sensoriel a été mené avec les enfants sur le corps, l'orientation spatio-temporelle, le développement de la mémoire, la concentration, les émotions, le travail à l'autre et à soi.

Ces ateliers mènent à deux restitutions publiques au mois de juin en présence des éducateurs pédagogiques, d'enfants d'établissements scolaires généralistes invités et des familles.

2013 – 2014 :

Les enfants, accueillis dans les locaux de la Comédie De l'Est, ont bénéficié de 19 séances de 2h de travail avec 1 comédienne, de janvier à juin 2014, et de 10h de répétition sur le plateau le 25 et 26 juin 2014, pour aboutir à 2 représentations du spectacle « 1+1=3 » le vendredi 27 juin 2014 à 14h30 devant un public de 212 personnes et à 19h devant 197 personnes.

2012 – 2013 :

Les enfants, accueillis dans les locaux de la Comédie De l'Est, ont bénéficié de 18 séances de 2h de travail avec 2 comédiennes, d'octobre à avril 2013, et de 10h de répétition sur le plateau du 10 au 12 avril 2013, pour aboutir à 2 représentations du spectacle « Super héros » le vendredi 12 avril 2013 à 14h30 devant un public de 195 personnes et à 19h devant 182 personnes.

2011 – 2012 :

Les enfants, accueillis dans les locaux de la Comédie De l'Est, ont bénéficié de 15 séances de 2h de travail avec 2 comédiennes, de janvier à mars 2012, et de 10h de répétition sur le plateau du 21 au 23 mars 2012, pour aboutir à 2 représentations du spectacle « Je suis » le 23 mars 2012 à 14h30 devant un public de 276 personnes et à 19h devant 269 personnes.

### **Personnes en état de précarité**

*Organismes avec lesquels nous travaillons régulièrement :*

Les apprentis d'Auteuil, Asti, Aseco Paus café, Association Caroline Binder, Cada, Centre Europe, CHRS les épis, La Croisée des chemins, Espoir, Mouvements d'Elles, Patasel, les restos du cœur, Caritas, Coup de pouce, le Secours Populaire, Tôt ou t'art.

En 2010, la Comédie De l'Est a mis en place le projet « Andiamo » avec la Compagnie Les Clandestines dans le quartier Ouest de Colmar. Le public bénéficiaire était constitué d'environ 10 personnes des zones du quartier prioritaire de Colmar (personnes en difficulté d'insertion de différentes tranches d'âge, de différentes cultures). Ce projet s'est étendu sur deux ans, les ateliers ont eu lieu de janvier à mai 2011 pour mener à une restitution en juin. Les bénévoles de l'association « Pause café » ont été très heureux de voir l'effet bénéfique sur les personnes ayant participé au projet (meilleur contact avec



les autres, moins de tristesse, valorisation de soi...). Un lien très fort s'est créé entre les chanteuses de la Compagnie, Alice Schaff qui s'est occupée du projet et les participants.

En septembre 2011, un projet intitulé « Mais qui a tué Joséphine Bianco » a été mis en place dans 3 communes alsaciennes : Volgelsheim, Colmar et Munster. Trois intervenants Bruno Journée, Dominique Guibbert et Isabelle Ruiz ont mené des ateliers dans ses trois villes pour des personnes bénéficiaires de minima-sociaux. Les ateliers ont débuté en janvier 2012 et se sont poursuivis jusqu'en 2013. Les trois groupes se sont ensuite rencontrés pour une restitution publique qui a eu lieu en juin 2013. Les participants ont contribué pleinement à la démarche artistique en proposant des pistes pour leurs personnages, des répliques, des accessoires. Cette aventure a été une belle rencontre humaine entre les participants, les comédiens et les encadrants. Le groupe a ainsi su créer une cohésion, un intérêt les uns pour les autres et un lien fort s'est tissé entre eux.

Cette saison, Bruno Journée a mené trois ateliers théâtre de 2h autour du spectacle « Guitou » avec 12 enfants (de 9 à 11 ans) et un éducateur du Centre socio-culturel d'Obernai en lien avec l'Association Tôt ou t'art. Ces enfants sont venus voir le spectacle à la Comédie De l'Est.

#### **Tot ou t'art : CSC Arthur Rimbaud Obernai :**

Cette saison : Trois ateliers théâtre de 2h autour du spectacle « Guitou » avec 12 enfants (de 9 à 11 ans) et un éducateur qui ont assisté au spectacle.

Intervenant : Bruno Journée.

#### **« Qui a tué Joséphine Bianco ? » (Ancien titre : « Toutes ces choses oubliées que je retrouve au fil de nos rendez-vous ») :**

Intervenants : Bruno Journée à Neuf-Brisach/Volgelsheim, Dominique Guibbert à Munster, Isabelle Ruiz à Colmar.

25 personnes bénéficiaires de minima-sociaux ont participé à l'ensemble du projet (8 participants à Volgelsheim, 6 participants à Colmar, 11 participants à Munster, 17 autres personnes ont participé pendant une période au projet).

De janvier 2012 à juin 2013 : (ateliers dans chaque ville de 2h avec des rencontres communes).

Juin 2013 : 2 jours de répétitions (grande salle). Reportage vidéo.

28 juin 2013 à 14h30 et 19h (grande salle) 2 présentations publiques d'1h.

20 septembre 2013 (petite salle) projection de la vidéo pour les participants.

Venue à différents spectacles lors des 2 saisons. Octobre 2013 : Spectacle « Guitou » (20 participants).

### **Andiamo :**

Mai à octobre 2010 : prospection pour constituer un groupe.

Novembre 2010 à mai 2011 : ateliers (2 stages d'une journée + 15 ateliers de 3h + 2 jours ½ de répétitions).

15 juin 2011 15h et 16h : 2 restitutions publiques.

10 participants et 5 participants aux restitutions (problème du périmètre CUCS).

Réalisation d'un livret et d'un dvd.

### **Personnes en milieu rural**

#### **Comédie vagabonde**

En 2009, la Comédie De l'Est a créé la Comédie vagabonde, il s'agit d'une tournée locale des créations de la CDE qui a été mis en place pour favoriser l'accès au théâtre, notamment à un public éloigné géographiquement de la ville de Colmar ou bien vivant en zone rurale et qui n'a pas l'occasion, ni parfois l'audace, de pousser les portes d'un centre dramatique.

Avec la Comédie vagabonde, les partenaires ont l'opportunité d'accueillir, une à deux fois par saison, un spectacle dramatique professionnel et ceci à un tarif avantageux puisque nous travaillons pour ce projet avec les comédiens de notre ensemble permanent. En outre, grâce au principe d'un contrat de coréalisation entre le partenaire et la Comédie De l'Est, les spectacles sont financièrement accessibles, même aux plus petites communes. Depuis 2009, la Comédie vagabonde travaille avec une quinzaine de partenaires et a accueilli plus de 3000 spectateurs.

2013/2014 : « Cabaret Brecht » et « Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le Vieux-Port »

9 représentations, 759 personnes.

2012/2013 : « Le Monte-plats » et « Cabaret Brecht »

10 représentations, 495 personnes.

2011/2012 : « Le Monte-plats » et « Le pont de pierres et la peau d'images »  
14 représentations, 738 personnes.

2010/2011 : « Sortie de Piste » et « Une laborieuse entreprise »  
13 représentations, 620 personnes.

2009/2010 : « Sortie de Piste »  
8 représentations, 442 personnes.

### **Autres actions**

A titre d'informations complémentaires et bien que n'ayant pas de rapport direct avec les publics empêchés, il nous a semblé nécessaire de mentionner ces deux actions récentes.

### **Le printemps des poètes**

Depuis 2011, la Comédie De l'Est participe au Printemps des poètes. Carolina Pecheny, comédienne de l'ensemble artistique travaille sur des textes en lien avec le thème du Printemps des poètes et fait plusieurs représentations dans des bibliothèques de différents quartiers de Colmar.

2014-2015 : L'insurrection poétique avec Carolina Pecheny, Luis Orias Diz, guitariste et Hélène Sanglier, violoniste. Public adulte.

Mardi 10 mars à 18h30 Auditorium du Pôle Média Culture, Colmar : 71 personnes.

Samedi 14 mars à 15h Bibliothèque Europe : 49 personnes.

2013-2014 : « Petit hommage dans le grand », avec Carolina Pechen et Kalevi Uibo, musicien.

Au cœur des arts - tout public et enfants à partir de 7 ans. Poèmes de Max Jacob et de Raymond Queneau.

Mercredi 19 mars à 10h30 la Nef des contes du Pôle Média Culture, Colmar : 52 personnes.

Mercredi 19 mars à 15h Bibliothèque Bel'Flore, Colmar : 32 personnes.

Judi 20 mars à 11h Bibliothèque Europe, Colmar, séance réservée aux scolaires.

Classe de M. Christophe Thommann de l'école Saint-Exupéry de Colmar (CM2) : 27 personnes.

2012-2013 : « Les Voix du poème » avec Carolina Pecheny et Erwin Wild, flûtiste.

« Les animaux de tout le monde » et « Les animaux de personne » de Jacques Roubaud - tout public et enfants à partir de 7 ans.

Mercredi 20 mars à 14h30 Bibliothèque Bel'Flore : 21 personnes.

Mercredi 20 mars à 16h30 Bibliothèque du Grillenbreit : annulée.

Samedi 23 mars 14h30 à la Nef des contes du Pôle Média Culture : 49 personnes.

2011-2012 : « Enfances » avec Guy Pierre Couleau et Kalevi Uibo, musicien et guitariste.

Mercredi 7 mars à 16h Bibliothèque du Grillenbreit : 30 personnes.

Mercredi 14 mars à 14h30 Bibliothèque Bel'Flore : 22 personnes.

Séance supplémentaire : Mercredi 14 mars à 15h30 Bibliothèque Bel'Flore : 22 personnes.

Vendredi 16 mars à 11h Bibliothèque Europe, séance réservée aux scolaires : 30 personnes.

### **Théâtre en appartement**

En 2012/2013 et en 2014/2015, la Comédie De l'Est a mis en place le théâtre en appartement. Un spectacle est créé spécialement pour ce projet porté par les comédiens de l'ensemble artistique. La pièce est jouée dans des logements privés qui peuvent se trouver dans un rayon de trente kilomètres autour de Colmar. L'hôte, qui est habituellement un abonné de la Comédie De l'Est doit rassembler au moins une douzaine de personnes.

Le but est le même que la Comédie vagabonde à plus petite échelle, permettre à des personnes non habituées au théâtre d'assister à un spectacle professionnel dans un cadre familial.

Il nous a semblé pertinent de pérenniser ces deux actions qui, prenant appui sur des spectateurs convaincus par la nécessité du théâtre dans la société, nous permettent d'aller au-devant d'autres publics à convaincre. Ces deux actions contribuent à notre travail global de relation avec les publics.

2012-2013 : « L'homme qui plantait des arbres » de Jean Giono, interprété par Pascal Durozier.

13 représentations : 218 personnes.

2014-2015 (en cours) : « Bon Saint-Cloud » de Noëlle Renaude interprété par Carolina Pecheny ou Nils Ohlund (en alternance).

20 représentations (sous réserve de modifications).

Fréquentation pour les actions culturelles en milieu scolaire									
	Saison	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Présentation de la saison auprès des enseignants (lycées, collège...)		3374	2084	1491	1534	1706	1347	1514	1226
Préparation des élèves aux spectacles		987	1313	861	885	1049	861	1144	1026
Visites du théâtre		572	528	376	1058	571	781	737	562
Rencontres avec les artistes		964	1919	883	909	936	700	1026	1199
Répétitions publiques		245	168	264	451	233	197	266	231
<b>TOTAL</b>		<b>6 142</b>	<b>6 012</b>	<b>3 875</b>	<b>4 837</b>	<b>4 495</b>	<b>3 886</b>	<b>4 687</b>	<b>4 244</b>

Fréquentation pour les actions culturelles en direction des associations									
	Saisons	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Présentation de la saison		550	751	647	673	644	838	872	1402
Préparation aux spectacles		308	540	416	484	197	201	444	421
Visites du théâtre		568	63	52	67	94	52	95	142
Rencontres avec les artistes		306	123	90	41	124	57	0	25
Répétitions publiques		391	14	47	41	0	75	47	19
<b>TOTAL</b>		<b>2 123</b>	<b>1 491</b>	<b>1 252</b>	<b>1 306</b>	<b>1 059</b>	<b>1 223</b>	<b>1 458</b>	<b>2 009</b>

	Saisons	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Fréquentation pour les actions de pratiques artistiques auprès des scolaires</b>		201	229	171	216	198	241	264	250

	Saisons	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Fréquentation pour les actions de pratiques artistiques auprès de tout public et des universitaires</b>		109	86	53	90	129	113	170	105

Fréquentation pour les actions culturelles en direction du tout public									
	Saisons	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Fréquentation pour les conférences, rencontres, lectures hors les murs et au sein du théâtre</b>		742	426	534	370	414	995	496	647

<b>Décentralisation / Comédie Vagabonde</b>				487	553	579	274	744	789
---	--	--	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

	Saisons	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>TOTAL POUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATIONS</b>		<b>9 317</b>	<b>8 244</b>	<b>6 372</b>	<b>7 372</b>	<b>6 874</b>	<b>6 732</b>	<b>7 819</b>	<b>8 044</b>

## 3.2 Formation et transmission

Les programmes de formation et de transmission que nous avons élaborés et prodigués à la Comédie De l'Est depuis six années se sont dirigés vers les publics professionnels mais aussi les praticiens amateurs.

### L'écriture buissonnière

Atelier d'écriture en compagnie d'un auteur professionnel, à destination des publics scolaires.

Ce projet d'atelier d'écriture s'inscrit sur trois ans. Magali Mougel, auteure strasbourgeoise, rencontre plusieurs classes, par année scolaire, de Colmar et de ses environs. Elle a travaillé la saison dernière 2014-15, avec des enfants de CM1 et CM2.

Pour les deux saisons à venir, les ateliers se feront avec des collégiens puis des lycéens. De 150 à 200 élèves vont ainsi (re)découvrir le jeu, le plaisir des mots.

« Construire collectivement une aventure, appréhender l'espace de la feuille comme un terrain de jeu protéiforme, s'autoriser à porter sur le monde une vision poétique, ironique et onirique, inventer des relations interpersonnelles inédites, les défaire et les construire dans de nouvelles configurations spatiales et temporelles, voici un jeu que permet l'écriture pour le théâtre. Pour ce second volet d'écriture autour des voyages intérieurs, nous axerons notre nouvelle Odyssée autour de l'écriture dramatique. À partir d'un texte de théâtre commun, 6 classes de 6 collèges différents vont s'inspirer du canevas et de la fable de celle-ci comme support à l'écriture de leur propre histoire. La pièce retenue, Plus vite que la lumière, est de l'auteur suédois Rasmus Lindberg. Son histoire est simple, il s'agit de la vie d'un petit groupe d'habitants d'un village en Suède qui voient le cours de leur quotidien se modifier. La cause de ce bouleversement ? La chute d'un chat du toit d'une maison. Le motif de l'écriture sera le suivant : qu'est-ce que la chute d'un chat fait à nos vies ? Ce projet d'écriture aura pour volonté de mettre en relation chaque classe, avec une autre et de proposer non pas uniquement l'écriture d'une pièce collective par classe mais d'envisager une écriture en confrontant une classe, avec une autre et d'imaginer une écriture en réponse. » (Magali Mougel)

### Ecole du spectateur :

Autour des créations, et en partenariat avec le rectorat de l'académie de Strasbourg, le GIP Acmisa, nous proposerons ce projet spécifique en direction des lycéens : il permettra à six classes de suivre une création théâtrale, depuis les répétitions du spectacle jusqu'aux représentations, en favorisant les

rencontres entre l'équipe artistique, les enseignants et les élèves. Dans le cadre du plan académique de formation mené par le rectorat de l'académie de Strasbourg, un stage de formation visant à aborder l'analyse chorale de la représentation est proposé aux enseignants.

### Options Théâtre

Le Centre dramatique de Colmar accompagne les classes d'option théâtre de Colmar, depuis plus de 20 ans. Les équipes administratives, relations publiques et techniques de la Comédie De l'Est sont mises à contribution pour la réalisation de ces ateliers. En 2015, ils ont concerné 93 élèves, toutes classes confondues et 8 intervenants artistiques de la Comédie De l'Est.

L'option de spécialité, sanctionnée au baccalauréat, propose aux élèves l'apprentissage privilégié de l'art dramatique, alliant pratique intensive, approche théorique et école du spectateur. En classe de première, l'élève travaille l'autonomie, l'engagement, et découvre des textes fondateurs. En classe de terminale, les élèves réalisent la synthèse entre l'analyse d'un texte, la compréhension des enjeux esthétiques et la pratique à travers un programme d'œuvres imposées. Les artistes de la Comédie De l'Est interviennent lors des cours hebdomadaires, et la présentation des travaux a lieu en public sur notre grande scène chaque fin d'année scolaire.

Type d'atelier	domaine d'activité	public concerné	intervenant	partenaires	financeurs spécifiques	Périodicité (4)	nb heures	nb particip.
Classes L3	Théâtre	Elèves de l'option théâtre obligatoire (1ère et Terminale)	Comédie De l'Est Permanents	Lycée C.Sée, Colmar	D.R.A.C	Atelier	3h30/classe	16
Classes L3	Théâtre	Elèves de l'option théâtre facultatif (2nd d'exploration dit facultative )	Comédie De l'Est Permanents	Lycée C.Sée, Colmar	D.R.A.C	Atelier	3h30/classe	21
Classes L3	Théâtre	Elèves de l'option théâtre facultatif (2nde , 1ère et Terminale)	Comédie De l'Est Intermittents	Lycée C.Sée, Colmar	D.R.A.C - Rectorat	Atelier	52h	35

### Pratique amateur

- "Faites du théâtre" : stage de théâtre amateur sur deux journées, pour adultes et adolescents à partir de 12 ans, sans distinction de niveau de pratique.

- Atelier théâtre adulte : 22 séances tout au long de l'année. Cette année, l'atelier aura pour thème " Le monde du travail", à travers l'exploration d'auteurs tels que Dario Fo, Franca Rame, Leonore Confino, Michel Vinaver ... L'atelier est ouvert à tous, débutants ou confirmés.

- Atelier théâtre adolescents : 22 séances tout au long de l'année. Une pratique du théâtre en initiation qui permettra et visera à donner les bases du jeu d'acteur. Travail axe sur l'écoute, la proposition, la mise à disposition d'un individu face au groupe. Un objectif : raconter des histoires pour mieux grandir.

- Atelier théâtre enfant : une semaine de découverte et de pratique du jeu théâtral, pendant les vacances d'avril 2016. Retrouver le jeu d'enfance avec le jeu théâtral et raconter une histoire, transmettre des émotions, comme dans une course de récréation, une chambre.

- Ateliers familles : trois ateliers sur des week-ends, en lien direct avec trois spectacles programmés dans la saison. Trois découvertes de nos métiers et pratiques, le son, la scénographie, la langue des signes

### **Stages professionnels qui ont eu lieu à la Comédie De l'Est depuis 2009**

*Stages Afdas et stages professionnels :*

Stage de mise en scène par Guy Pierre Couleau Décembre 2009

Le jeu masqué par Carolina Pecheny Novembre et Décembre 2010

Stage d'interprétation par Philippe Mercier Mai 2011

Stage autour de Molière par Guy Pierre Couleau Octobre 2011

Stage d'interprétation par Guy Pierre Couleau Novembre 2012

Ecrire et Mettre en scène par Serge Tranvouez et Philippe Malone (Chantiers nomades) Juin 2013

Stage de mise en scène par Guy Pierre Couleau au CDOI la Réunion Novembre 2014

*Atelier professionnel 2015/2016*

- Stage conventionné Afdas du 6 au 24 juin 2016, dirigé par Emmanuel Meirieu, artiste associé de la CDE : "Créer un solo d'acteur". Ce stage permet aux participants d'explorer cet endroit particulier de l'art du comédien qu'est le "seul en scène". Emmanuel Meirieu, metteur en scène adepte d'un théâtre de l'émotion, salué par la critique, a dirigé de grands acteurs dans l'interprétation de récits seuls face au public. Un travail sur l'adaptation de textes non théâtraux pour le monologue sera également mené au cours de la formation.



## **Conclusion : Pour Demain**

Dans six mois environ s'achèveront pour moi deux mandats à la direction de la Comédie De l'Est, Centre Dramatique National d'Alsace à Colmar. Je tiens à remercier ici les partenaires institutionnels de notre établissement pour leur soutien et leur attention. Partager nos difficultés et aussi nos moments de satisfaction avec nos tutelles depuis sept années, est une donnée fondamentale aux yeux de toute notre équipe : cette proximité avec notre travail de la part des responsables, a été vue par chacun, comme la marque d'une considération et la reconnaissance de notre mission de service public du théâtre. Cette conviction est portée par l'ensemble des personnes qui travaillent quotidiennement au sein de notre Comédie et la motivation de tous est largement reconnue par le public, comme par les professionnels que nous recevons dans nos murs. Il est important à mes yeux que chacune et chacun de notre équipe administrative, technique et artistique soit ici remercié pour la qualité du travail fourni et l'investissement dans les projets.

Il m'appartient également de rappeler ici quelques points importants et qui sont à mes yeux de vraies réussites pour nous tous.

Au premier plan de ces mentions, le passage en centre dramatique national, effectif depuis 2013, et qui a validé la qualité du travail entrepris depuis mon arrivée à la tête de l'établissement, ceci au terme des quatre années de mon premier mandat. Il était fondamental que ce passage puisse se faire et que la Comédie De l'Est retrouve le label qui avait signé la création du premier CDN français, né en 1947 à Colmar. Non seulement pour une question de cohérence historique, mais aussi pour affirmer, de la part des tutelles actuelles de notre théâtre, leur conviction que les utopies de la décentralisation d'hier doivent continuer d'être défendues aujourd'hui. Ce sont les valeurs d'une culture démocratique, accessible par le plus grand nombre, pourvoyeuse de sens, garante de la construction d'une liberté de penser pour chacun, qu'il convenait de valoriser. Au regard des tragiques événements du début de l'année dans notre pays, il est plus que jamais nécessaire de nous rassembler autour de ce qui fait notre cohésion nationale, notre unité et notre singularité : liberté, égalité, fraternité. Ces mots ont du sens, ou du moins, ils peuvent continuer d'en avoir. Ceci appartient à chacun d'entre nous d'en avoir la conscience et d'en prendre la responsabilité.

Notre théâtre, devenu établissement culturel de référence nationale, se doit de refléter les principes fondateurs des centres dramatiques et c'est dans ce sens qu'il me semble opportun de célébrer l'anniversaire des soixante-dix ans de la décentralisation, qui aura lieu en 2017. Pour cette occasion, je

souhaiterai présenter à notre public un moment de fête théâtrale, destiné à se souvenir d'hier mais aussi à construire le futur.

Les financements de la culture ont évolué depuis plusieurs années et le temps de l'autosuffisance des centres dramatiques est loin derrière nous. La part de ressources propres de notre établissement doit être constamment défendue et les moyens pour y parvenir sont connus. Parmi eux, les apports en mécénat sont accessibles pour notre théâtre, grâce à notre statut associatif. Dans une période où le mécénat culturel est en très nette diminution, nous avons su pourtant développer notre club d'entreprises partenaires, qui sont au nombre de quinze actuellement et leur apport reste constant depuis six ans.

Mais c'est sur le volet des coproductions et des ventes de spectacles que nous agissons de façon plus significative. Par l'ampleur des tournées que nous avons mises en œuvre, ainsi que la politique de diffusion des spectacles, il a été possible de conserver une marge artistique cohérente avec notre cahier des charges. Pour le futur, le développement d'un pôle de production et de diffusion devra être privilégié au sein de la CDE, si l'on souhaite conserver une visibilité et une attractivité de l'établissement. C'est en effet grâce au travail de diffusion qu'il est permis d'augmenter et de fidéliser le public, de créer un volume d'emplois artistiques et techniques satisfaisant et de crédibiliser nos productions vis à vis d'autres partenaires professionnels.

La question de la fréquentation de notre théâtre est une donnée majeure, car une partie de notre budget en dépend, mais tout le sens de notre activité y est fondamentalement attaché. C'est pour et par le public que se justifie l'existence de nos théâtres institutionnels. Il s'agit donc de travailler à développer les abonnements et la fidélisation des spectateurs. Au titre des satisfactions, il est nécessaire de rappeler que les abonnements ont doublé pour atteindre environ 1800 personnes actuellement et que nous recevons de façon constante environ 20000 spectateurs par saison au siège de la CDE avec il est vrai une baisse la saison dernière, principalement due à des jauges réduites pour les spectacles programmés mais un même taux de fréquentation.

J'ai voulu, en arrivant à Colmar, proposer de longues séries de représentations pour nos créations. En effet, nos nouveaux spectacles se jouent trois semaines dans nos murs, pour une quinzaine de dates. Cette durée d'exploitation importante permet de concerner davantage de public et de donner une plus grande visibilité aux productions, avant qu'elles ne partent en tournée. Ce principe de séries initie une longévité des productions indispensable aujourd'hui et permet au public de venir plus nombreux. Je le

disais plus haut, dans un contexte de contrainte économique et budgétaire généralisé, il est nécessaire de produire les spectacles autrement et de les faire vivre plus longtemps.

Avec la "Comédie vagabonde", c'est une immersion dans le grand pays de Colmar et ses huit intercommunalités que nous avons réussi. Cette présence dans les villes et villages proches du centre dramatique aura servi à l'identification de l'établissement et renforcé son inscription territoriale. Ces réussites n'auraient pu exister sans l'engagement et le soutien constant du groupe d'acteurs qui m'accompagnent depuis plusieurs saisons. Ce sont Anne Le Guernec, Carolina Pecheny, Jessica Vedel, Philippe Mercier, Nils Ohlund, Guillaume Clayssen. Par leur disponibilité, leur sens du travail collectif, leur attention aux besoins du théâtre et leur lien naturel vers le public, ils ont permis, à leur mesure, la réalisation des désirs qui donnent vie au projet de la Comédie De l'Est.

Enfin, pour conclure ce document, je voudrais faire état de quelques perspectives qui me semblent importantes et qui détermineront le futur de notre établissement. Mais au-delà des trois ans à venir et de ma présence à la tête du théâtre, les directions prises sauront tracer des chemins possibles, qui auront pour ambition de garantir une stabilité et une pérennité de travail à toute une équipe.

J'ai souhaité depuis cette année 2015 retrouver une participation aux festivals d'été et confirmer par là une plus grande inscription professionnelle de notre CDN. C'est ainsi que nous venons de jouer au Festival d'Avignon la pièce de Horvath "Don Juan revient de guerre". J'ai choisi de représenter ce spectacle dans le seul lieu qui ne pratique pas de location et c'est au Théâtre des Halles, scène conventionnée permanente de la ville et établissement de référence, que nous nous sommes produits pour trois semaines de représentations à guichet fermé. Il était indispensable selon moi que la CDE soit visible sur cette plateforme professionnelle incontournable qu'est le Festival d'Avignon et nous avons reçu une centaine de programmateurs durant la période, ce qui laisse espérer des retombées importantes en terme de diffusion du spectacle. De même, le très élogieux dossier de presse du spectacle, issu de cette exploitation, sera un instrument majeur pour crédibiliser les projets futurs, mais aussi pour attirer des partenariats de travail.

L'année prochaine, en juillet 2016, nous serons à Bussang, au Théâtre du Peuple, pour un temps fort de l'été, au cœur du plus ancien festival théâtral français, avec la création du "Songe d'une nuit d'été" de William Shakespeare. Le spectacle sera joué sur deux mois et repris sur l'année 2017 dans une version adaptée pour la tournée.

Enfin, je tisse des liens avec Olivier Py et Agnès Troly au Festival d'Avignon "In" et j'aspire à y présenter un projet d'ici deux ou trois ans.

Au-delà de l'Ensemble artistique, toute l'année, ce sont beaucoup d'autres comédiens qui habitent le théâtre de la Comédie De l'Est, au fil de notre programmation centrée sur les créations, les répétitions, les résidences et les spectacles invités.

Avec les artistes au travail, se cristallise alors le véritable sens de notre établissement : être un laboratoire de la créativité et de l'expérience. Devant et avec les spectateurs, il s'agit de rendre concrète la parole des poètes, la vision des artistes et le chemin de notre humanité. Miroir de ce qui nous constitue, objet de nos pensées et du secret de nos consciences, le théâtre est alors ce bien commun qui agite les âmes et les cœurs.

Dans les mois à venir, nous repartirons en équipe à la recherche de nouveaux publics, par les ateliers, les médiations et le travail vers les publics proches, empêchés et éloignés. Cette attention portée particulièrement à ceux pour qui le théâtre est un univers lointain, est une conviction qui nous anime profondément.

Nous poursuivrons le lien créé depuis trois saisons avec la langue des signes et les publics sourds. Le partenariat instauré avec IVT s'est révélé en cela plus que probant.

Nous entamerons une treizième saison d'atelier avec les enfants de l'institut médico pédagogique des Catherinettes.

De même, nous renforcerons les liens qui nous unissent avec la trentaine d'associations d'entraide et d'insertion qui sont nos partenaires depuis plusieurs saisons.

Dans une volonté de soutien aux artistes et de partage de l'outil, il s'agira de rester ouvert à la venue de nouvelles écritures, de nouvelles formes scéniques et de favoriser l'émergence artistique, comme le renouvellement des générations.

Enfin, conscient des difficultés présentes en terme de financements publics de la culture, je serai attentif à la stabilité financière de notre établissement et à la consolidation de nos ressources propres.

Écrire un projet d'activité pour la Comédie De l'Est dans cette période particulière, éclairée des diminutions de budgets culturels promises ou avérées, représente un exercice délicat. Il serait peu prudent de penser le futur du CDN hors du contexte actuel et il est bien impossible de s'extraire d'une conjoncture économique globalement en récession et proche de la stagnation dans notre pays. Mais je pense qu'il est encore plus dommageable de trouver refuge dans le souvenir des années passées et de s'accrocher à ce qui a disparu.

Le futur de nos théâtres publics passe par une refonte des méthodes de production, une profonde évolution des pensées et des codes de la représentation, une conception différente des diffusions de spectacles et une volonté de rendre disponibles plus longtemps nos créations. Il faut aujourd'hui pérenniser nos ouvrages par une exploitation plus longue, oser le répertoire, retrouver les collectifs et les troupes d'acteurs au sein des théâtres, dynamiser la vie des structures en augmentant leur activité, créer des partenariats solides et plus larges, construire l'Europe de la culture avec les artistes, faire circuler mieux ainsi les œuvres et les personnes, résister à la tentation du repli sur soi et de l'individualisme, combattre les populismes par l'art, défendre la démocratie par la culture et proclamer que le travail peut être créé si le sens du partage est retrouvé.

Au cœur du théâtre existe un secret qu'on ne peut pas voir avec les yeux. Et pourtant, le théâtre est "le lieu d'où l'on voit". C'est son étymologie. Mais une question se pose : qu'est-ce donc qu'on y voit ? "Nous-mêmes", répondent les poètes, qui écrivent les histoires jouées sur scène par les acteurs. Construire une existence est le besoin de tous. Dessiner un avenir est une nécessité pour chacun. Réaliser ses rêves est un bien rare auquel nous aspirons légitimement. Et faire que le désir puisse demeurer désir, est une œuvre d'art que nous portons secrètement dans nos cœurs tous les jours. En entrant dans la salle, le soir, lorsque le rideau se lève, ce secret-là est ce qui nous unit.

Guy-Pierre Couleau

Juillet 2015

COMEDIE DE L'EST  
PROJECTION BUDGETAIRE PREVISIONNELLE  
2016 - 2017 - 2018

CHARGES

charges de structure	Prév. 2016	Prév. 2017	Prév. 2018
Frais de fonctionnement	184 152	204 000	206 040
Masse salariale permanents	1 042 346	1 054 760	1 075 819
Communication générale	55 000	55 000	55 000
Dotations aux amortissements	33 000	45 000	45 000
Charges financières	100	100	100
Charges exceptionnelles	-		
Dot. Aux prov. Pour risques et charges	-		
Impôts sur les bénéfices et assimilé	-		
<i>mise à disposition du bâtiment</i>	240 839	240 839	240 839
<i>dont charge pour la structure dot.amort.</i>	6 000	10 000	9 300
<b>Ss-total Structure et charges annuelles</b>	<b>1 314 598</b>	<b>1 358 860</b>	<b>1 381 959</b>

charges des activités	Prév. 2016	Prév. 2017	Prév. 2018
Productions & coproductions	944 063	455 000	920 000
Activité d'accueil	204 291	300 000	204 000
Autres activités artistiques	42 495	40 000	45 000
Activités complémentaires	47 167	45 000	46 000
<b>Ss-total Activité artistique</b>	<b>1 238 016</b>	<b>840 000</b>	<b>1 215 000</b>

<b>TOTAL CHARGES sans bâtiment</b>	<b>2 552 614</b>	<b>2 198 860</b>	<b>2 596 959</b>
------------------------------------	------------------	------------------	------------------

<b>RESULTAT</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>
-----------------	-----------	-----------	----------

PRODUITS

produits de structure	Prév. 2016	Prév. 2017	Prév. 2018
Ministère de la Culture, subvention missions du CDN	<b>888 500</b>	<b>888 500</b>	<b>888 500</b>
> subvention complément de prix	861 000	861 000	861 000
> soutien option théâtre obligatoire L3	13 000	13 000	13 000
> aménagement du terr. "Comédie Vagabonde"	6 000	6 000	6 000
> jumelage public ciblé - insertion sociale	5 000	5 000	5 000
> publics handicapés "IMP Catherinettes"	1 500	1 500	1 500
> publics sourds et malentendants	2 000	2 000	2 000
- dont TVA	-17 709	-17 709	-17 709
Région Alsace	<b>380 000</b>	<b>380 000</b>	<b>380 000</b>
> subvention complément de prix	340 000	340 000	340 000
> coproduction compagnie régionale	40 000	40 000	40 000
- dont TVA	-6 993	-6 993	-6 993
Ville siège	<b>650 350</b>	<b>650 350</b>	<b>650 350</b>
> subvention complément de prix	641 000	641 000	641 000
> mise à disposition du bâtiment (valorisation)	240 839	240 839	240 839
> Grand Pays, décentralisation	9 350	9 350	9 350
- dont TVA	-13 184	-13 184	-13 184
Département du Haut-Rhin	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
> subvention complément de prix	95 000	95 000	95 000
> aménagement du terr. "Comédie Vagabonde"	2 000	2 000	2 000
> solidarité & collégiens	3 000	3 000	3 000
- dont TVA	-1 954	-1 954	-1 954
<b>Ss-total subventions "Complément de prix"</b>	<b>1 937 000</b>	<b>1 937 000</b>	<b>1 937 000</b>
<b>Ss-total subventions "Cpt de prix" et impact TVA</b>	<b>1 897 160</b>	<b>1 897 160</b>	<b>1 897 160</b>
<b>Ss-total subventions "Cpt de prix" + fléchées</b>	<b>2 018 850</b>	<b>2 018 850</b>	<b>2 018 850</b>

produits des activités	Prév. 2016	Prév. 2017	Prév. 2018
Productions & coproductions	469 111	115 000	530 000
Activité d'accueil	53 867	56 000	42 000
Autres activités artistiques	27 354	24 000	24 000
Activités complémentaires	26 386	23 000	26 000
Mécénat - apport financier	11 000	11 000	11 000
<i>Mécénat - apport en nature</i>	32 500	32 500	32 500
<b>Ss-total ressources propres avec apport en nature</b>	<b>620 218</b>	<b>261 500</b>	<b>665 500</b>
<b>Ss-total Ressources propres</b>	<b>587 718</b>	<b>229 000</b>	<b>633 000</b>

autres produits	Prév. 2016	Prév. 2017	Prév. 2018
Produits financiers	1 000	2 600	1 000
Produits exceptionnels	600	600	600
Aide à l'emploi : contrats CAE	10 000	10 000	5 000
Autres produits de gestion	19 050	20 000	20 000
Transferts de charges et reprises sur provisions	10 086	4 500	4 500
Quote-part des subv d'investisss virées au cpt de résultat	27 000	35 000	35 700
<b>Sous-total autres produits</b>	<b>67 736</b>	<b>72 700</b>	<b>66 800</b>

<b>TOTAL PRODUITS sans valorisation</b>	<b>2 552 613</b>	<b>2 198 860</b>	<b>2 596 960</b>
---	------------------	------------------	------------------

## **Annexe III**

### **Comédie De l'Est, Centre dramatique national**

#### **Indicateurs d'évaluation et conditions de l'évaluation**

Sur la base de l'article 13 de la présente convention, l'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats, selon une procédure et des dispositions conjointement arrêtées par les partenaires, notamment selon les modalités précisées ci-après.

#### **I. Indicateurs**

##### **1. Responsabilité artistique**

	Objectifs	Indicateurs
<b>Production artistique</b>	Assurer 6 productions majoritaires minimum sur la durée de la convention	Nb de productions majoritaires
	Consacrer au moins 10 % / Tendre vers 20 % du budget artistique aux productions majoritaires par exercice.	Part du budget artistique consacrée aux productions majoritaires
	Associer sur plus d'une saison au moins un metteur en scène de productions majoritaires	Nb de metteurs en scène associés
	Dans le cadre de la subvention fléchée de la Région, coproduire au moins 3 compagnies régionales <sup>1</sup> sur la période de la convention pour un apport financier total de 120 000 €	Nb de compagnies

Une attention particulière devra être portée aux questions d'égalité homme/femme dans la programmation, l'accueil en résidence et la coproduction.

	Objectifs	Indicateurs
<b>Diffusion</b>	Programmer au moins 12 spectacles accueillis par saison	Nb de spectacles
	Assurer au moins 25 représentations, vec un minimum de 5 dans le territoire de Colmar et son agglomération, pour chaque production majoritaire	Nb de représentations
	Assurer au moins 2 représentations au siège ou hors les murs pour chaque production minoritaire ou pré-achat	Nb de représentations

Une attention particulière devra être portée à l'équilibre entre les formats programmés et entre les tranches d'âge auxquels les spectacles sont destinés.

---

1 Région = Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

## 2. Responsabilité territoriale et envers les publics

	Objectifs	Indicateurs
<b>Public</b>	Proposer une jauge de 18 000 spectateurs /an	Nb de spectateurs
	Atteindre une fréquentation globale de 80 %	Nb de spectateurs
	Maintenir une fréquentation payante supérieure à 65 % en moyenne de la jauge	Part de la fréquentation payante / jauge
	Toucher au moins 1 200 personnes par des actions non payantes.	Nb de spectateurs
	Proposer au moins 10 représentations en milieu rural ou dans les quartiers prioritaires par saison	Nb de représentations
	S'associer à au moins 10 associations sociales ou culturelles par an pour l'éducation artistique et culturelle	Nb de conventions
	Toucher au moins 100 personnes par an (hors public scolaire) dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle	Nb de participants
	S'associer à au moins 15 établissements scolaires par an pour l'action artistique	Nb d'actions
	Toucher au moins 1000 personnes par an dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle	Nb de participants

## 3. Responsabilités professionnelles

	Objectifs	Indicateurs
<b>Accompagnement</b>	Accueillir sur la durée / Fidéliser / Impliquer 2 équipes artistiques professionnelles sur la durée de la convention	Nb de compagnies artistiques professionnelles
	Accueillir en résidence de recherche ou de création d'au moins 2 semaines	Nb de jours et nb de compagnies
	Conseiller au moins 3 compagnies implantées en région	Nb de compagnies
	Mettre en réseau de production et de diffusion au moins 3 équipements culturels régionaux <sup>2</sup>	Nb de lieux
	S'associer en production ou diffusion à au moins 2 scènes et/ou festivals d'audience nationale et internationale par an	Nb de lieux

<sup>2</sup> Région = Alsace Champagne-Ardenne Lorraine



	Objectifs	Indicateurs
<b>Formation</b>	Programmer au moins 1 stage de formation professionnelle par an, en direction des artistes ou des métiers de la scène, sous réserve du suivi de l'OPCA de la branche (Afdas)	Nb d'artistes et provenance
	Former au moins 8 professionnels du spectacle vivant par an dont au moins 2 professionnels régionaux	
	Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Former (stages, formations, contrats de professionnalisation, apprentissage) au moins 3 élèves par an	Nb d'élèves formés et taux d'insertion à 6 et 12 mois

#### 4. Moyens

	Objectifs	Indicateurs
<b>Moyens</b>	S'attacher à limiter la croissance de la masse salariale moyenne (hors intermittents) à 2 % par an (hors CICE et en regard des obligations légales et conventionnelles).	
	Atteindre une moyenne de 20 % de recettes propres dans le budget général sur la durée de la convention. (la stratégie de la CDE est de faire une année sur deux 25 % et 15 % en raison du décalage création / tournée).	

## **II. Conditions de l'évaluation**

Au moins trois mois avant le terme de la convention, l'évaluation de la convention s'effectuera à partir du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif établi par l'association. Un rapport d'inspection sera rédigé par les services de l'État (DRAC Alsace – Champagne - Ardenne - Lorraine ou Direction Générale de la Création Artistique).